

metrologic group[®]

DOCUMENT DE REFERENCE 2006-2007

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'AMF le 13/ 03/ 08 conformément aux articles 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Personne responsable de l'information financière :

Philippe CIMADOMO
Président Directeur Général
6, chemin du Vieux Chêne
38240 MEYLAN
Tél : + 33 (0) 476 043 030 – Fax : + 33 (0) 476 907 571

La présentation de *metrologic group*[®]

metrologic group[®] en 2007

Éditeur de logiciel de mesure 3D, *metrologic group*[®] intervient dans le domaine du contrôle qualité essentiellement tourné vers l'industrie automobile. Sur ce marché de dimension mondiale, la société réalise 79% de son chiffre d'affaires consolidé à l'export.

Dénomination : *metrologic group*[®]

Société anonyme, régie par la loi du 24 juillet 1966 et par le décret du 23 mars 1967 et par le code du commerce, au capital de 1 million d'euros divisé en quatre millions d'actions de 0.25 euro.

Exercice Social : 1er octobre au 30 septembre.

Siège Social : *metrologic group*[®]

6, chemin du Vieux Chêne - 38240 Meylan
Tél. +33 (0) 476 043 030
Fax. +33 (0) 476 907 571
<http://www.metrologic.fr>

Les commissaires aux comptes :

Bourguignon Audit Associés
1, place d'Avril
F - 38000 Grenoble
Gilles Bourguignon

KPMG S.A.

2bis, rue de Villiers
F - 92300 Levallois Perret
Philippe Massonnat
Jean-Marc Baumann

Société de Bourse teneur du marché :

Portzamparc
13, rue de la Brasserie – BP 98653
44186 Nantes Cedex 4

Les métiers de *metrologic group*[®]

Editeur de logiciels, concepteur et fabricant de systèmes électroniques,
Prestataire de services associés aux Systèmes de Mesure Tridimensionnelle.

La direction générale de *metrologic group*[®]

- Philippe Cimadomo :
Président, Directeur Général

- Gilles Bartoli :
Directeur Général Délégué ,
jusqu'au 31 janvier 2008 inclus

- Bertrand Eiselé :
Directeur Général Délégué en charge
de la recherche et du développement

- Sylvie Feyel :
Directeur Général Délégué /
Directeur Administratif et Financier

- Didier Serciat :
Directeur Général Délégué/
Directeur des Ressources Humaines

Le Comité de direction de *metrologic group*[®]

Le comité de direction de *metrologic group*[®] est constitué des administrateurs membres de la direction générale (ci-dessus cités) ainsi que de trois cadres de direction.

- Bertrand Gili :
Président de Metrologic Group Services Inc

- Sébastien Blouin :
Directeur des Projets

- Charles Carbillet :
Chef de produits Logiciels V5

Le message du Président

Une belle année

2007 restera une très bonne année pour Metrologic Group. Nous avons réalisé un bon chiffre d'affaire, des résultats toujours aussi solides et en croissance et cette année encore, la performance confirme la solidité de notre business model, la bonne organisation de l'entreprise et la juste vision du marché.

2008 et la suite, un plan très clair

Mais surtout cette année marque un tournant important dans notre histoire puisque nous avons, en juin dernier, dévoilé notre plan de croissance sur les cinq années à venir.

Notre objectif est clair et va conduire au doublement de notre chiffre d'affaire à l'horizon 2012.

Les efforts entrepris par l'ensemble de nos collaborateurs pour y arriver sont multiples et les travaux sont axés sur trois directions principales.

La première est déjà réalisée puisque Metrologic Group possède aujourd'hui l'offre la plus complète du marché grâce à cette offre forte de cinq produits qui couvrent la majorité des besoins de milliers de clients, petites ou très grosses entreprise quelles soient fabricantes d'avions ou d'automobiles ou sous traitante, de l'entreprise familiale jusqu'au gros équipementier.

La gamme de produit qui compose cette offre est parfaitement intégré dans l'environnement CAO multi CAD, et la partie Metrolog et Silma V5 est elle intégrée dans les produits CATIA de Dassault Système.

L'adaptation de nos produits aux instruments de mesure portables et optiques à parfaitement réussi et laisse entrevoir des perspectives de croissance énormes.

Le développement commercial reste un des gros chantiers que nous menons sur plusieurs fronts au niveau mondial, il passe par le renforcement de nos équipes de ventes, l'embauche de nouveaux de collaborateurs, la création de nouvelles filiales et la mise en place d'un nouveau style de marketing.

Doté d'un véritable trésor de guerre représentant deux années de chiffre d'affaire, nous examinons sérieusement les éventualités de croissances externes qui pourraient accélérer notre plan et augmenter nos parts de marché.

Le renforcement de l'équipe dirigeante et également un axe important de travail, il passera par des nominations et des recrutements de directeurs de service et responsables locaux.

Résultats financiers de l'exercice

En 2007, nous avons atteint les objectifs que nous nous étions fixés, tant en termes de chiffre d'affaires que de résultats. Le chiffre d'affaires retraité a atteint 23,6 Millions d'euros (31,6 Millions de dollars*), soit une progression de 7,3 % et le résultat net atteint 10,2 Millions d'euros (13,6 Millions de dollars*), soit une progression de 7 % au titre de l'exercice 2007.

Fort de ces chiffres, le conseil d'administration a décidé une augmentation du dividende de 87%.

Grâce à nos clients fidèles, à nos partenaires et à l'ensemble des collaborateurs du groupe, nous sommes convaincus de pouvoir développer notre chiffre d'affaire en maintenant un niveau de rentabilité élevé et pouvoir donner l'élan nécessaire à faire rentrer notre entreprise dans une phase de croissance durable.

* Le taux de conversion du dollars est le taux moyen au 30 septembre 2007 soit 1€=1,3392USD.

Les chiffres clés de metrologic group®.

Répartition du chiffre d'affaires du groupe

Chiffres clés consolidés				
en M€	C.A.	Résultat		Résultat Net
		Opérationnel courant*	Résultat Net	En % du C.A.
2001/2002	18.92	10.32	6.60	35%
2002/2003	18.70	9.65	6.53	35%
2003/2004	20.06	11.49	7.52	37%
2004/2005 (IFRS)	20.06	11.50	8.01	40%
2005/2006 (IFRS)	22.01	13.21	9.48	43%
2006/2007 (IFRS)	23.62	13.07	10.17	43%
Taux de croissance (2006/2007)	7%	-1%	7%	

*Pour les comptes qui ne sont pas présentés en IFRS il s'agit du Résultat d'exploitation

Chiffres consolidés							
	30/09/2002	30/09/2003	30/09/2004	30/09/2005	30/09/2006	30/09/2007	Evolution 2006/2007
Les effectifs	94	96	98	96	106	111	+5%

Par activités								
en M€	Réalisé sept-02	Réalisé sept-03	Réalisé sept-04	Réalisé sept-05	Réalisé sept-06	% sept-06	Réalisé sept-07	% sept-07
C.A. Licences	8.44	7.26	8.27	8.36	8.64	3%	9.84	14%
C.A. Contrats de maintenance	4.95	6.53	7.65	7.4	8.91	20%	9.26	4%
C.A. Produits électronique	2.57	2.45	1.67	2.19	1.97	-10%	1.56	-21%
C.A. Autres services et divers	2.96	2.46	2.47	2.11	2.49	18%	2.96	19%
C.A. groupe	18.92	18.70	20.06	20.06	22.01		23.62	

Le chiffre d'affaires maintenance est considéré comme le chiffre d'affaires récurrent au sein du groupe, il représente sur l'exercice 39% du chiffre d'affaires total.

Le chiffre d'affaires « Autres services et divers » comprend les prestations de services et le négoce qui représente 1% du chiffre d'affaires.

Par zones géographiques				
en M€	France	Export	CEE	TOTAL
2001/2002	5.30	4.86	8.76	18.92
2002/2003	6.05	4.73	7.92	18.70
2003/2004	5.54	4.92	9.60	20.06
2004/2005	5.58	4.83	9.65	20.06
2005/2006	5.95	5.38	10.68	22.01
2006/2007	4.95	8.15	10.52	23.62

L'export correspond aux pays hors CEE.

Par secteur d'activité			
en M€	Prestations de services	Négoce	TOTAL
2001/2002	16.05	2.87	18.92
2002/2003	16.01	2.69	18.70
2003/2004	18.24	1.82	20.06
2004/2005	17.73	2.33	20.06
2005/2006	19.88	2.13	22.01
2006/2007	21.72	1.90	23.62

Evolution du chiffre d'affaires par trimestre

en K€	2004/2005	%	2005/2006	%	2006/2007	%
T1	5154	26%	5808	27%	6872	29%
T2	5177	26%	5314	24%	5403	23%
T3	5044	25%	5105	23%	4695	20%
T4	4688	23%	5780	26%	6646	28%
TOTAL	20063	100%	22007	100%	23616	100%

L'activité du groupe n'est pas soumise à des règles de saisonnalité.

Principales masses du bilan (en IFRS)

en K€	2004/2005	%	2005/2006	%	2006/2007	%
Actif non courant	3091	7%	2868	5%	4042	7%
Actif circulant	43746	93%	51932	95%	57635	93%
TOTAL ACTIF	46837	100%	54800	100%	61677	100%
Capitaux propres part du groupe	40815	87%	48053	88%	54673	89%
Minoritaires	350	1%	295	1%	290	1%
Dettes non courantes	211	0%	216	0%	266	0%
Dettes courantes	5461	12%	6236	11%	6448	10%
<i>Dont PCA</i>	3210	7%	3524	6%	3894	6%
TOTAL PASSIF	46837	100%	54800	100%	61677	100%

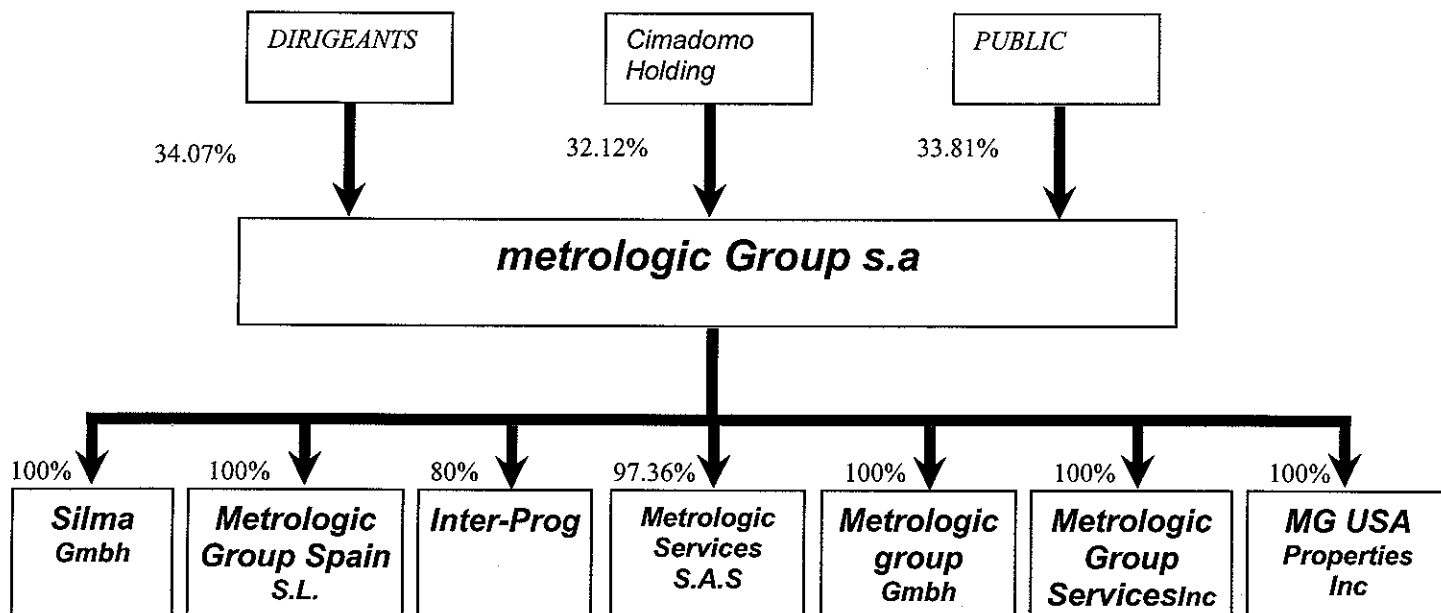
Trésorerie et capitaux

Au 30 septembre 2007 la trésorerie du groupe représente 84% de l'actif, les capitaux propres représentent 89% du passif et le ratio dettes/fonds propres 12%. Il n'y a aucune dette financière à long terme et un total dette financière à court terme de 11 K€.

Le montant des disponibilités et équivalents de trésorerie s'élève à 51 911 K€ au 30 septembre 2007 (dont environ 95% est détenu par la société mère) pour 46 107K€ au 30 septembre 2006. La variation de 5 804 K€ s'explique principalement par un résultat de 10 170K€, une distribution de dividendes de 3 465K€ et une acquisition d'immobilisation aux USA de 765K€ (voir tableau de financement page 40 et annexe aux comptes consolidés § 1.5.3).

Le poste « disponibilité et équivalents de trésorerie » est composé à 58% de CAT (comptes à terme), à 7% de contrats CAPI, 1% de FCP et 34% de liquidités.

Organigramme du groupe au 29 février 2008



Les intérêts minoritaires pour les sociétés non détenues à 100% sont détenues par les personnes suivantes :

Inter-Prog : Mr Liffredo, ancien dirigeant et Président de la filiale (20%)

Metrologic Services SAS: Philippe Cimadomo Holding pour 2.52% solde aux dirigeants

metrologic group[®] possède cinq filiales commerciales, toutes en activité. Même si l'activité des filiales participe à la réussite globale du groupe, l'activité principale, la trésorerie ainsi que les actifs stratégiques et économiques restent chez la société mère :

- **metrologic group services**[®] Inc. (USA)
- **metrologic group**[®] GmbH (D)
- **Inter-Prog** (I)
- **Metrologic Services S.A.S** (F),
- **Metrologic Group Spain S.L** (E)

La société mère détient également une société dont l'objet est de détenir un bâtiment à usage commercial qui est loué à la filiale américaine : **MG USA PROPERTIES INC** (USA).

Ainsi qu'une société en cours de fermeture **SILMA GmbH** (D).

metrologic group[®] détient 0,42% de son propre capital.

Les informations concernant les relations mères-filles sont décrites page 17

Le savoir-faire de **metrologic group**[®]

metrologic group[®], éditeur de logiciels dédiés au contrôle tridimensionnel, a développé une offre globale permettant d'améliorer les performances des systèmes de mesure tridimensionnelle.

La maîtrise d'une triple compétence logiciel, électronique et services font de **metrologic group**[®] un spécialiste reconnu dans ce domaine.

metrologic group[®] maîtrise donc 3 métiers lui permettant d'être un partenaire unique :

- Le logiciel de mesure ;
- L'électronique de commande et les interfaces ;
- Les services associés (vérification des moyens de mesure, formation, rééquipement).

Les logiciels de mesure

Les solutions logicielles de mesure tridimensionnelle XG® et V5 sont le fruit de 20 années de recherche représentant plusieurs centaines d'années-homme de développement.

- Le contrôle surfacique lié à la CAO ;
- Le contrôle géométrique ;
- La programmation hors ligne ;
- L'analyse des résultats ;
- Les statistiques et l'archivage des résultats.

Les logiciels Metrolog XG® et SILMA XG® existent dans 17 langues. Cet effort de traduction permet à l'entreprise de vendre ces produits dans le monde entier.

Aujourd'hui à la pointe de l'innovation dans le domaine du logiciel de mesure tridimensionnelle, metrologic group®, éditeur indépendant, occupe une position concurrentielle unique.

La conception et la fabrication de systèmes électroniques

C'est en 1986 que metrologic group® a commercialisé sa première commande numérique pour les Machines à Mesurer Tridimensionnelles (MMT). Les commandes numériques de metrologic group® (CN) se raccordent avec tous les types de machines traditionnelles et sont commercialisées dans le monde entier.

Depuis toute une gamme de produits électronique répondants aux besoins actuels a vu le jour.

Les Services

Après avoir conçu, fabriqué et équipé ses premières machines, metrologic group®, très souvent sollicitée en tant qu'experte par ses différents clients, a développé une activité de services, de la formation des utilisateurs à la vérification des performances des Systèmes de Mesure Tridimensionnelle.

Aujourd'hui, metrologic group® assure la maintenance, la vérification et le réglage des machines à mesurer.

L'installation permettant le rééquipement d'une machine se fait en remplaçant son électronique de comptage et de contrôle ainsi que le logiciel d'origine. Cependant, les efforts consacrés en recherche et développement, ont permis de développer des fonctionnalités permettant de rééquiper une machine sans toucher au système électronique d'origine, et de compenser les défauts géométriques d'une machine. Ces avancées technologiques ont considérablement réduit le coût des interventions tout en améliorant les performances des Systèmes de Mesure Tridimensionnelle.

La maîtrise de ces trois métiers permet à metrologic group® de proposer à ses clients une offre globale unique dans ce domaine.

Le négoce

Considéré comme un service rendu au client, il s'insère dans une offre globale dans le cadre du rééquipement complet d'un Système de Mesure Tridimensionnelle. metrologic group® achète pour le compte de ses clients les palpeurs, les capteurs, les éléments de câblage, etc..

(Voir répartition du chiffre d'affaires par activité en page 4)

Les ressources humaines

Les effectifs de metrologic group® sont constitués d'ingénieurs de développement, spécialisés en informatique, en mathématiques appliquées, en physique ou en mécanique.

De techniciens et techniciens supérieurs qui sont chargés de l'étude, la fabrication, l'installation et le suivi des produits et qui ont en charge également la formation et le support technique aux utilisateurs.

Les autres collaborateurs ont en charge l'organisation, la planification et le suivi des tâches administratives des services liés à la production.

Enfin, les commerciaux ont en charge l'ensemble des clients.

Au 30 septembre 2007, la moyenne d'âge est de 34 ans pour un effectif de 111 personnes.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Ingénieurs	45	43	44	49	51	53
Techniciens	24	30	31	31	34	34
Commerciaux	10	11	11	8	11	14
Administratifs	15	12	12	8	10	10
Total	94	96	98	96	106	111

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Cadres	54	49	50	51	62	73
Non cadres	40	47	48	45	44	38
Total	94	96	98	96	106	111
Turn-over	4%	4%	6%	6%	7%	6%

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
France	55	57	63	65	73	78
USA	19	19	18	13	11	13
Italie	13	13	10	12	14	11
Allemagne	7	7	7	6	5	6
Espagne					3	3
Total	94	96	98	98	106	111

Les marchés et la concurrence de *metrologic group*[®]

Historique

En 1769, Watt écrivait avec enthousiasme à Boulton qu'il savait désormais fabriquer des cylindres et des pistons d'une qualité telle que l'on ne puisse introduire dans le jeu une pièce d'une demi couronne (0,5 mm). Aujourd'hui, le jeu entre l'axe de bielle et l'alésage d'un des pistons du moteur d'une automobile est de l'ordre de 3 microns. Le micromètre est entré dans le quotidien....

Historiquement, on peut considérer que l'interchangeabilité est le concept qui est à l'origine de la métrologie industrielle. Cette idée d'interchangeabilité est née au XIII^e siècle chez les armuriers français. Elle reviendra en Europe au milieu du XIX^e siècle sous le nom de "système américain".

Pour que deux pièces soient identiques, il faut maîtriser parfaitement le cycle de fabrication. Cela veut dire qu'il faut être capable de mesurer en permanence et de corriger immédiatement toutes dérives. La mesure dimensionnelle doit donc intervenir au plus près de la production afin de prévenir et de corriger toutes défaillances.

Si les outils classiques de mesure dimensionnelle comme le pied à coulisse ou le palmer sont bien connus du grand public, il n'en est pas de même pour les moyens de mesure tridimensionnelle qui permettent d'accéder à la géométrie des pièces complexes avec une grande précision.

La naissance de la machine à mesurer

La première machine à mesurer moderne fut construite en 1962 par DEA dans un garage de Borgo San Paolo près de Turin. En 1973, un constructeur allemand ZEISS fabrique une machine équipée d'un palpeur universel, d'un calculateur et d'une commande numérique (CN). Cette configuration préfigure ce que sera la machine à mesurer tridimensionnelle (MMT). Le palpeur à déclenchement, qui permet de mesurer des points sur n'importe quel type de surface, a été inventé en 1970, en Angleterre, par David Mac Murtry, ingénieur chez Rolls-Royce. Mac Murtry fonde la société RENISHAW pour fabriquer et commercialiser ce palpeur. Le succès est immédiat et favorise l'émergence de nombreux constructeurs de MMT.

Le marché

Il existe à ce jour trois leaders, un suédois HEXAGON, ZEISS et MITUTOYO, accompagnés d'une vingtaine de petits constructeurs, qui se partagent un marché mondial en phase de maturité. Ce marché est en faible croissance en nombre de machines produites avec un prix moyen qui ne cesse de décroître, ce qui explique en partie la disparition des petits constructeurs et la bataille que se livrent les leaders entre eux. (source metrologic group[®]).

Les petits constructeurs se comportent comme des OEM (Original End Manufacturer) en achetant les systèmes de palpate et les règles de mesure pour la plupart, mais également l'électronique et pour certains d'entre eux le logiciel à des éditeurs comme metrologic group[®].

De nouveaux acteurs émergents sur ce marché, comme LEICA, API, FARO, NDI utilisant des technologies de mesure sans contact, par capteurs optiques ou faisceau laser, accentuent la perte de vitesse d'une partie du parc des machines traditionnelles. Ces nouvelles solutions de mesures tridimensionnelles remplacent avantageusement des machines traditionnelles, lorsqu'il s'agit par exemple de mesurer des formes surfaciques pour des pièces de grandes dimensions. Les constructeurs d'avions, comme les fabricants de carrosserie automobile investissent de manière croissante dans ces moyens de contrôle. Metrologic Group a développé les interfaces et les fonctionnalités pour ces nouveaux systèmes de mesure.

Le marché du rééquipement

C'est le marché auquel s'adressent les compétences de metrologic group[®] en tant que fournisseur de système électronique, de logiciels et de services.

Lorsque qu'une machine devient obsolète, le client utilisateur n'a alors que deux solutions :

- Faire évoluer la machine en remplaçant l'électronique et le logiciel, on parle alors de rééquipement (retrofit) ;
- Acheter une machine plus récente, on parle alors de renouvellement.

Les constructeurs de Systèmes de Mesure Tridimensionnelle privilégient bien évidemment la vente de matériel neuf plutôt que sa remise à niveau.

metrologic group[®] est donc en concurrence indirecte avec tous les constructeurs de Systèmes de Mesure Tridimensionnelle chaque fois qu'elle réalise un rééquipement.

La filière industrielle

Elle peut être segmentée en fonction des intervenants du marché et se décompose comme suit :

- Les constructeurs mondiaux de systèmes,
- Les constructeurs nationaux de systèmes,
- Les éditeurs de logiciels,
- Les fabricants de palpeurs,
- Les prestataires de services.

Les constructeurs de systèmes de taille mondiale, en plus de fabriquer la partie mécanique, conçoivent et produisent leurs systèmes électroniques (palpeurs, règles, capteurs, compteurs d'axes et commandes numériques), éditent leurs logiciels de mesures. Ils sont en concurrence directe, le plus souvent, avec tous les autres acteurs du marché.

Les petits constructeurs de systèmes achètent les sous-ensembles électroniques et/ou les logiciels de mesure. Ces constructeurs sont en concurrence avec ceux maîtrisant la fabrication complète de la machine.

Les éditeurs de logiciels et/ou de systèmes électroniques de comptage fournissent généralement les "petits" constructeurs ou directement l'utilisateur déjà équipé d'une machine qui souhaite la faire évoluer en l'équipant d'un logiciel et d'une électronique récente.

Les fabricants de palpeurs et/ou des règles de mesures et des capteurs associés. Ces intervenants livrent indifféremment leurs produits aux constructeurs de systèmes de mesure tridimensionnelle, aux fabricants d'électronique, aux éditeurs de logiciels et aux utilisateurs finaux.

Les prestataires de services vérifient et règlent la géométrie des machines à mesurer tridimensionnelles installées et sont capables d'assurer le suivi et la maintenance de celles-ci.

Segmentation de la demande

On distingue principalement deux segments de marché :

- Le marché de la machine neuve, qui vient en accroissement du parc existant ou en remplacement d'une machine déjà installée,
- Le marché du rééquipement des machines déjà installées.

Les clients

Pour les machines neuves

Tous les fabricants de Systèmes de Mesure Tridimensionnelle et les revendeurs sont des clients potentiels sur le segment de la machine neuve. Certains constructeurs de Systèmes de Mesure ont abandonné le développement de leur logiciel, afin de se recentrer sur leur métier d'origine qui est la fabrication de la partie mécanique de la machine.

Pour le rééquipement

Sur le segment du rééquipement, tous les utilisateurs qui possèdent une machine (MMT) dont l'âge est compris entre trois et dix ans sont des clients potentiels. Ces utilisateurs sont presque tous des mécaniciens travaillant directement ou indirectement pour l'automobile, l'avionique, le ferroviaire ou bien encore le grand public. La majorité des mécaniciens utilisateurs de travaillent dans le secteur de l'automobile, soit en tant que constructeur automobile, soit en tant que sous-traitant.

Le premier groupe de clients possédant environ 20% du parc de Systèmes de Mesure Tridimensionnelle dans le monde est constitué de groupes industriels constructeurs d'automobiles ou d'avions.

Le deuxième groupe de clients possédant 80% du parc de Systèmes de Mesure Tridimensionnelle dans le monde est constitué des sous-traitants et fournisseurs de ces grands groupes industriels.

Les revendeurs

Intervenant indifféremment sur le segment des machines neuves ou sur celui du rééquipement, les revendeurs sont des clients qui nous ouvrent un canal d'accès au marché nous permettant d'être présents dans les pays où nous n'avons pas de filiale.

La clientèle de metrologic group®

Le premier client de metrologic group® représente environ 7 % du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2006-2007, les cinq premiers clients 23 % et les dix premiers clients 34 %.

La visibilité du carnet de commande est de trois mois environ. Compte tenu de la qualité de notre clientèle, les risques d'impayés sont minimes. metrologic group® est présente sur tous les secteurs représentatifs du marché mondial.

Le délai de règlement de nos clients peut être très variable, il dépend de deux facteurs : délai plus long sur le chiffre d'affaires effectué en France (21%) ; et délai plus long si le client facturé est un groupe important.

Le délai maximum accordé à nos clients est de 90 jours.

Concernant la tarification des prestations de services, elle peut varier de façon significative selon les cas de figure, notamment selon la durée d'intervention : si nous intervenons une journée le prix à la journée sera plus important que si nous intervenons trois mois. La facturation est établie en générale in fine.

Les grands groupes industriels

metrologic group® est implantée chez les plus grands groupes industriels européens comme PSA, Renault, Volvo, Matra Automobile, Volkswagen, Seat, Skoda, Airbus etc... qui ont adopté le logiciel metrolog XG® pour réaliser leurs opérations de contrôle qualité en 3D.

Sur le continent nord américain, notre filiale basée à Detroit dans le Michigan a pour clients les groupes Boeing, John Deere, General Motors, BMW, Ford, etc... ainsi que leurs sous-traitants.

Au sein de ces grands groupes industriels les groupes automobiles (vente directe) représentent environ 17 % du chiffre d'affaires consolidé en croissance de 2.5% par rapport à l'exercice précédent.

Les groupes aéronautiques représentent (vente directe) environ 11 % du chiffre d'affaires consolidé en croissance de 49% par rapport à l'exercice précédent.

Les fabricants de système de mesure

Les fabricants de système de mesure comme LEICA (CH), ZEISS (D), TRIMEK (SP), VITTEK (SP), CMA (FR), THOME (D) etc... ont adopté Metrolog XG® pour la commercialisation de leurs machines neuves. Cette stratégie leur a permis de retrouver des parts de marché et une technologie auxquels ils n'avaient plus facilement accès compte tenu de la faiblesse technologique de leur logiciel propriétaire

Les ventes réalisées auprès de ces fabricants ont représenté 26 % du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2006-2007.

Les revendeurs de metrologic group®

Nous avons signé des accords de représentation avec des revendeurs dans les pays où nous ne pouvions assurer une représentation commerciale directe. Ces contrats de représentation dans les pays concernés sont conditionnés par le respect d'objectifs de vente annuellement définis. A travers ce canal d'accès au marché, nous avons réalisé 23 % de notre chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2006-2007.

Nos revendeurs sont :

England :

Measurement Solutions Ltd
18 Werrington Business Centre,
Papyrus Road, Peterborough
ENGLAND PE4 5BH
Contact : Iain Caville

Nederland :

3D Meettechniek
Zwarteweg 30
8467 se vegelinsoord
NETHERLAND
Contact : Appie de Vries

Poland :

COMTEC 3D
ul. Kondratowicza 4/73
03-242 Warsaw
POLAND
Contact: Krzysztof Pawlak

Switzerland :

JB Metric
Montavaux 4
CH - 2063 Saules
Contact : M. Chabloz

Portugal :

CAMPOS S.A.
Rua Senhora da Penha, 110-114
SENHORA DA HORASPAIN
PORTUGAL
Contact: M. Campos

Austria :

DATATRONIC Handelsges.m.b.H.
Rennweg 85
A-2345 Brunn am Gebirge Austria
Contact : Erich Proprentner

Mexico :

3C Metrology SA de CV
C/ Río Lerma 143 ofic. 202
Contact : Martha Cantabrana

Argentina :

VEXXO Cordoba
Jujuy 124 5to A (5000) Cordoba Argentina
Contact : Ivan Yudica

Singapour, Malaisia, Thailand :

CAIRNHILL Metrology Pte Ltd.
1, International Business Park.
#01-16, The Synergy. Singapore 609917
Contact : Loh Kum Seng

Japan :

Mitsui Zosen Systems Research Inc.
MTG D9F, 3-Banchi, 1-Chome, Nakase, Mihamaku, Chiba 261-8501, Japan
Contact : Shingo Iida

China :

SINO SUNNY Technology Ltd
Beijing Office
Contact : Michael Yu xiao bo

Taiwan :

SENTEK
No 23, Lane 88, Chunghsing road, Sec.2
Chutung, Hsinchu, TAIWAN, R.O.C
Contact : Parker Chang

Korea :

H.I.T Automotive
#101-1205, Chunui Technopark, 200-1,
Chunui-dong, Wonmi-gu, Bucheon City, Gyeonggi-do, Korea (Post:420-857)
Contact : Anold Kim

India :**Geo Informatics consultants**

D-119, GROUND Floor

Preet Vihar,

DEHLI 110 092

Contact: Sanjeev Gandhi

Czeck Republic :**Alwaid s.r.o.**

CZ - 679 22, Milonice 36

Contact : Daniel Zachoval

Turkey :

Bilginoglu

2824 Sk. 1.Sanayi Sitesi N°26 35110 IZMIR

Contact: Mr Ismail Bilginogullari

Iran :**Kalaye Sanaty Iran Co.**

Nejatollahi Avenue Sepand Street, No.32

Tehran, Iran 1598994711

Contact: Rita Bahrami

Brasil :

Probe Systems

Rua Santos Dumont 134/138 Centro

09715-120 Sao Bernardo do Campo

Contact : Edson Truszko

Russia :

Master Servis

Degtiareva st.4 Saint Petersburg

Contact: Mr Maxim Kanevsky

Russia :**TESIS**

7th floor, office 702

Unnatov str. 18

Moscow 125083

Contact: Mr Sergey Kursakov

Les autres secteurs

Les autres secteurs représentent l'ensemble des clients sous-traitants ou fournisseurs de ces grands groupes industriels. Ils ont représenté 49% du chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2006-2007.

Le potentiel commercial

Il n'existe pas de statistiques officielles permettant d'avoir une vision précise du nombre de systèmes produits chaque année comme du nombre de systèmes installés.

Par approches successives et par croisement d'informations issues d'études de marché, on peut estimer le parc mondial suivant:

Ce tableau récapitule par grande zone géographique le nombre de systèmes installés ainsi que le potentiel que cela représente en terme de nombre de machines à rééquiper (rétrofit) chaque année.

Ces estimations établies en 2003 reste d'actualité, en effet à notre connaissance, il n'y a pas eu de changement fondamentaux remettant en cause ces estimations.

	Amérique du nord	Europe de l'ouest	Asie et Australie	TOTAL
En nombre de Systèmes de Mesure Tridimensionnelle				
Nombre de Systèmes de Mesure Tridimensionnelle installés	32 000	29 000	29 000	90 000
Systèmes de Mesure Tridimensionnelle à rééquiper chaque année	4 500	4 000	3 500	12 000

Source metrologic group®

La fabrication mondiale annuelle des Systèmes de Mesure Tridimensionnelle		
	En nombre de systèmes	en %
Europe	2 500	37%
Asie	2 100	31%
USA	2 200	32%
TOTAL	6 800	100%

Source metrologic group®, Constructeurs de Systèmes de Mesure Tridimensionnelle

Grâce à son implantation mondiale dans les grands groupes industriels, ses accords avec les fabricants de Systèmes de Mesure Tridimensionnelle ainsi que sa présence commerciale de proximité à travers ses filiales ou ses revendeurs, metrologic group® est parvenu à capter environ 7% de parts du marché mondial en nombre de licences, ce qui lui laisse un large potentiel de croissance. (source metrologic group®).

La concurrence

Les principaux acteurs du marché sont les suivants :

Les constructeurs de systèmes

- Hexagon metrology : branche métrologie du groupe financier suédois HEXAGON. Elle développe et commercialise son propre logiciel PCDMIS .
- ZEISS groupe industriel allemand. Carl ZEISS commercialise certaines de ses machines neuves avec le logiciel développé par metrologic group®.
- MITUTOYO a produit et installé à ce jour plus de 35.000 machines de mesure tridimensionnelle dans le monde. (source : site Internet de MITUTOYO).

Les éditeurs de logiciel

Il existe à travers le monde quelques éditeurs constitués de petites équipes de développement, n'ayant aucune compétence pour effectuer des opérations de rééquipement.

Fournisseurs et sous-traitants

Le principal fournisseur de **metrologic group®** (hors périmètre de consolidation) représente environ 10 % des achats TTC, il s'agit de la SCI propriétaire du bâtiment qui abrite le siège social du groupe. Les cinq premiers fournisseurs représentent environ 22% des achats.

Les fournisseurs sont dans une très grande majorité payés à 60 jours.

Il n'existe aucun lien de dépendance entre **metrologic group®** et ses fournisseurs ou sous-traitants.

Les sites d'exploitation

Aucune des sociétés d'exploitation n'est propriétaire des biens immobiliers dans lesquels elle exploite ses activités (voir page16, 17 et 33).

Meylan (38)

Sont basés à Meylan :

- La direction générale du groupe.
- La Recherche et Développement, chargée du développement des produits électroniques et des logiciels.
- Le support technique et la formation des clients du monde entier à l'exception des pays dans lesquels nous avons des filiales.
- Les techniciens chargés de réaliser les rééquipements des MMT ainsi que leurs vérifications géométriques.
- La fabrication et le test des systèmes de comptage électronique et des commandes numériques.
- Les services administratifs et financiers du groupe.

Cholet (49)

La filiale **Metrologic Services** (anciennement dénommée **PIXIS**) a aujourd'hui en charge le codage et le développement de certaines parties du logiciel **Metrolog XG[®]** ; elle travaille en collaboration étroite avec l'équipe basée à Meylan. Elle continue de développer son activité de services grâce à son équipe de techniciens chargés de réaliser les rééquipements des Systèmes de Mesure Tridimensionnelle ainsi que leurs vérifications géométriques.

Agréments

Les algorithmes de construction des éléments géométriques d'après les points de mesures qui ont été mis au point par Metrologic group et qui sont utilisés dans Metrolog 2, ont été certifiés par le PTB (organisme allemand de certification des logiciels de mesure) et par le NIST (organisme américain de certification des logiciels de mesure). Ces agréments nous apportent une crédibilité auprès des services d'assurance qualité de nos clients du monde entier.

Marques et brevets

Les marques **metrologic[®]** et **Metrolog XG[®]** ont été déposées et sont propriété de la société. La marque **SILMA** est également déposée et a été achetée à la filiale américaine SILMA Inc, elle est donc depuis le 30 septembre 2006 la propriété de la société mère.

En tant qu'éditeur de logiciels, notre inventivité et notre savoir faire résident essentiellement dans notre capacité à intégrer rapidement et efficacement les nouvelles fonctionnalités demandées par les utilisateurs. C'est la raison pour laquelle il n'existe pas de brevets déposés par la société.

Rapport de gestion du conseil d'administration

Situation de la société pendant l'exercice social.

L'exercice 2006/2007 a été marqué d'une part par une croissance du chiffre d'affaires consolidé de 7,3%, et d'autre part par le maintien d'un niveau de rentabilité consolidée très élevé, en croissance de 7,2 %.

Le chiffre d'affaires consolidé ressort à 23,62 M€ en fin d'exercice.

Le résultat net consolidé s'élève à 10,17 M€, ce qui représente environ 43% du chiffre d'affaires.

Les chiffres suivants reflètent l'évolution de l'activité tant de la société que celle du groupe.

metrologic group® (société mère)			
En M€	30 sept. 07	30 sept. 06	Variation en %
Chiffre d'affaires	19,58	18,52	6%
Excédent brut d'exploitation	13,24	12,66	5%
Résultat d'exploitation	13,12	12,62	4%
Résultat courant	13,89	14,70	-6%
Résultat net	9,21	9,92	-7%

metrologic group®			
En M€	30 sept. 07	30 sept. 06	Variation en %
Chiffres d'affaires	23,62	22,01	7%
Résultat opérationnel courant	13,07	13,21	-1%
Résultat opérationnel	13,07	12,99	1%
Résultat net			
de l'ensemble consolidé	10,17	9,48	7%

Les faits majeurs de l'exercice

La Bourse

La valeur du titre qui était de 13,75€ au moment de l'introduction sur le nouveau marché, atteint une valeur de 33€ à la clôture le 31 janvier 2008, ce qui fait une progression de 140 %.

Etats Unis

Le 30 septembre 2007, il a été procédé à la dissolution de la filiale MGNA Holding Inc. Cette filiale appartenait à 100% à Metrologic Group S.A. et détenait elle-même 32,89% de la filiale de droit américain Metrologic Group Services Inc. Elle n'avait plus de raison d'être. Cette opération permet à la société Metrologic Group S.A. de détenir désormais, en direct, 100% de sa filiale commerciale aux USA. Cette opération est sans impact sur les comptes consolidés.

La société Metrologic Group S.A a constitué en septembre 2007 la société MG USA Properties Inc, détenue à 100%. La société Metrologic Group S.A a accordé une avance de trésorerie de 1 200 000 USD à cette filiale afin de lui permettre d'acquérir un bâtiment à usage commercial. Ce bâtiment doit être loué à la société Metrologic Group Services Inc, il n'est pas considéré comme un bâtiment de placement.

Espagne

En mai 2007 la société Metrologic Group S.A a procédé au rachat de 10% des titres de sa filiale de droit espagnol Metrologic Group Spain S.L, entre les mains de son actionnaire minoritaire pour 20000 euros. Cette opération porte à 100% la participation de la société Metrologic Group S.A dans sa filiale commerciale espagnole.

Activité et résultats des filiales

Metrologic Services (anciennement dénommée PIXIS)

Le rachat de PIXIS en Avril 1999 nous a permis de pénétrer chez certains grands comptes automobiles comme par exemple BMW et V.W.

Metrologic Services est aujourd'hui constituée d'une équipe de développeurs ayant en charge le codage et le développement de certaines parties du logiciel Metrolog XG®. Par ailleurs, depuis l'exercice dernier, Metrologic Services développe son activité de services grâce à son équipe de techniciens chargés de réaliser les rééquipements des Systèmes de Mesure Tridimensionnelle ainsi que leurs vérifications géométriques.

Ces activités lui permettent de publier un chiffre d'affaires de 831 K€ ainsi qu'un résultat net de 107 K€ qui représente 13% de son CA.

Metrologic group® GmbH

La filiale allemande enregistre un chiffre d'affaires de 2,4 M€ supérieur à l'objectif attendu. Cette filiale conforte sa position bénéficiaire avec un résultat de 148K€.

Metrologic group® services Inc. (Detroit)

Cette filiale affiche une croissance de chiffre d'affaires de 141% à 6,1M\$. Cette croissance s'explique, partiellement, par une première commande de Boeing. A cette excellente croissance s'ajoute un résultat net de 742K\$ qui représente 12% de son chiffre d'affaires.

M G USA PROPERTIES Inc. (Detroit)

Cette société créée en septembre 2007 est une société non commerciale, dont l'objet est l'achat et la gestion d'un bâtiment à usage commercial loué à la filiale commerciale Metrologic Group Inc. Ce bâtiment n'est pas considéré comme un immeuble de placement. La société Metrologic Group S.A a accordé à cette filiale une avance de 1 200 000 USD afin de lui permettre d'acquérir ce bâtiment (prix d'acquisition de 1 085 000 USD). A titre d'information le résultat enregistré au 30/09/07 est négatif de 4 941 USD.

Inter-Prog

Le chiffre d'affaires réalisé et consolidé pour l'exercice est de 2,1M€ stable par rapport à l'exercice précédent. Malgré une croissance flat cette filiale parvient à dégager un résultat positif de 53 K€ en croissance significative.

Metrologic group® Spain S.L.

Cette filiale n'ayant démarré son activité qu'en septembre 2006, l'exercice 2006/2007 peut être considéré comme le premier exercice. Le chiffre d'affaires réalisé est de 969K€, le résultat qui représente 9% du chiffre d'affaires s'élève à 88K€ et peut être considéré comme tout à fait satisfaisant pour un premier exercice.

SILMA GmbH

Pas d'activité, société en cours de dissolution.

Filiale	Capital	Quote-part du		
		Capital détenu	C.A.	Résultat Net
Metrologic group® GmbH	202 000 €	100%	2 433 526 €	148 071 €
Metrologic Services S.A.S	38 500 €	97,36%	830 734 €	107 223 €
MG USA PROPERTIES Inc.	100 \$	100%	1 995 \$	- 4941 \$
Metrologic group Inc.	1 001 000 \$	100%	6 132 071 \$	741 869 \$
Inter-Prog	10 000 €	80%	2 074 665 €	53 144 €
Metrologic group® Spain S.L.	200 000€	100%	968 890 €	87 726 €
SILMA GmbH	25 000 €	100%	0	0

Il n'est pas facturé de frais de groupe par la société Metrologic Group S.A à ses filiales. De façon tout à fait ponctuelle la société Metrologic Group S.A peut être amenée à accorder une aide en matière de trésorerie à ses filiales. Au 30 septembre 2007 la seule avance enregistrée en compte courant intra-groupe concernait la société MG USA PROPERTIES Inc pour 1 200 000 USD (voir page 15).

Il est régulièrement fait référence à l'activité des filiales et aux relations mère-filiales dans les annexes ainsi que chaque fois que cela s'avère nécessaire. Nous faisons notamment référence à nos filiales aux pages suivantes : page 6, page 8, page 14 à 18, page 26, page 31, page 33, page 35 et 36, page 42 à 45, page 47 et 48, page 53, page 57 et 58, page 60 et 61, page 64, page 66, page 69 à 71, page 76 et 77.

Recherche et développement

Metrologic group® dans un contexte économique difficile poursuit ses efforts d'investissement en R&D. Cette année, nous avons y consacré 13% de notre chiffre d'affaires consolidé.

L'intégralité de nos logiciels, s'appuie sur un noyau commun. Cette architecture permet à chacun des produits de bénéficier en temps réel, des avancées technologiques réalisés par les différentes équipes de recherche et développement, d'optimiser les scénarios de test et de validation et de garantir la cohérence du code.

Deux nouvelles versions des solutions XG ont été commercialisées.

Metrolog XG, produit phare de l'entreprise, permet de piloter n'importe quel système de mesure en ligne et de contrôler tout type de pièce mécanique, carrosserie, outillage, etc..

Silma XG, logiciel de simulation pour les machines à mesurer tridimensionnelles, permet aux utilisateurs de valider et de préparer toutes les gammes de contrôle très en amont de la fabrication, en utilisant les modèles CAO des pièces à contrôler. Une large librairie de machines virtuelles est à la disposition des utilisateurs, leur permettant de simuler dans des conditions très proches de la réalité l'environnement dans lequel cette pièce sera contrôlée. Grâce à cet outil de simulation, les temps d'occupation des machines de production pour la mise au point des gammes de contrôle sont considérablement diminués. Les difficultés de mise au point étant levées avant même que la pièce ne soit réellement produite.

Metrolog V5, logiciel édité par metrologic group® dans l'environnement CATIA V5, est le fruit du partenariat signé avec la filiale américaine de DASSAULT SYSTEMES. metrologic group® renforce ainsi sa présence très en amont de la production. Les bureaux d'études des clients DASSAULT SYSTEMES, équipés du logiciel CATIA V5, peuvent désormais préparer et valider toutes leurs gammes de contrôle et valider la cohérence des données de la conception à l'assemblage. Nous avons renforcé notre partenariat avec Dassault Systèmes en signant un nouvel accord pour créer **Silma V5**, logiciel de simulation et programmation des moyens de mesure, complémentaire de **Metrolog V5**.

Parmi les développements de l'année écoulée, **Microlog**, produit d'entrée de gamme destiné à conquérir les marchés des pays émergents, celui des PME, ainsi que des OEM fabricant des machines portables ou de petites tailles. Comme tous les autres produits, Microlog s'appuie sur le noyau commun et bénéficie donc des avancées technologiques acquises depuis de nombreuses années.

Le tableau suivant donne les évolutions en matière de R&D effectués au cours des 7 derniers exercices. Ces frais de R&D ne sont pas immobilisés ; ils sont pris en compte directement dans les résultats de l'exercice depuis l'origine.

En M€	Sept. 01	Sept. 02	Sept. 03	Sept. 04	Sept. 05	Sept. 06	Sept-07
Investissement R&D	1,5	2,3	2,9	3,1	3,4	3,1	3,1
Cumul R&D	7,1	9,4	12,3	15,4	18,8	21,9	25
C.A. (licence+maintenance)	12,83	13,39	13,79	15,9	15,8	17,5	19,1

Informations sur les risques

Risque de change : Le risque de change (ventes/achats) peut être évalué comme faible. En effet, les achats sont principalement effectués en Euros. La majorité des contrats de vente est conclue en Euros. Les autres contrats sont conclus exclusivement en USD. Dans ce dernier cas, les contrats de vente prévoient une révision de prix dans l'hypothèse où le cours du dollar américain à la date de paiement varie de plus de 5% par rapport au cours de la date de facturation.

De plus deux de nos filiales étant de droit américain, leur comptabilité est tenue en USD. Nous subissons les variations de cette monnaie lors de la consolidation ; cependant l'impact ne peut être considéré comme significatif dans la mesure, ou les résultats de ces filiales représentent environ 5% du résultat consolidé, leurs capitaux propres environ 3% des capitaux propres du groupe et leurs actifs financiers moins de 3% des disponibilités du groupe. Le montant des écarts de conversion sur la situation nette d'ouverture est de 226 K€ au 30 septembre 2007.

Concernant les dettes ou les créances en devises (hors filiales) au bilan du 30 septembre, il existe seulement une créance client de 3 K€.

Par contre nous signalons, que la société Metrologic Group S.A est titulaire d'un compte bancaire en dollars dont le solde au 30 septembre 2007 s'élève à 13 320 K€ (26% des disponibilités du groupe). L'évolution de la parité euro/dollars de 1 centime pourrait faire varier sa contre-valeur en euro de 94K€.

Risque de taux d'intérêt : Le risque sur les taux d'intérêts peut être évalué comme nul. En effet, le groupe n'a pas de dette financière à long terme au 30 septembre 2007.

Dépendance : La société considère que son groupe n'est pas dans une situation de dépendance significative à l'égard d'un titulaire de brevets ou de licences, de contrats d'approvisionnement industriel, commerciaux ou financiers, de procédés nouveaux de fabrication et de fournisseurs ou d'autorités publiques.

Risque de crédit et de liquidité : Les disponibilités et équivalents de trésorerie du groupe représentent 84% de l'actif et les capitaux propres 89% du passif ; le risque de liquidité peut donc être considéré comme non significatif. La structure bilantielle du groupe devrait permettre d'obtenir facilement des lignes de crédit auprès des banques en cas de besoin.

Risque sur actions : A la clôture du 30/09/07, la société détenait 16.662 actions propres (attribution aux salariés pour 14177 et 2.485 contrat de liquidité) pour un montant de 603 K€ qui représente 1% de l'actif circulant ; le risque est donc considéré comme non significatif.

Faits exceptionnels, litiges, procédures judiciaires et d'arbitrage : A la connaissance de la société, il n'existe pas de fait exceptionnel, litige, procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) ayant eu, dans une période couvrant au moins les douze derniers mois, ou susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le résultat et le patrimoine de l'émetteur et du groupe.

Risque pays : Le groupe n'identifie pas de risque pays.

Risque lié à la dépendance à l'égard d'un nombre restreint de clients : néant (voir page 11)

Risque fournisseurs et sous-traitants : néant

Risque lié au Personnel : néant

Risques sociaux et environnementaux : néant

Risque juridique : néant

Risque sur les prix : néant

Assurances : Le groupe *metrologic group*[®] a souscrit les assurances professionnelles nécessaires à la bonne marche de l'entreprise, notamment en matière de multirisque industrielle, de responsabilité civile d'exploitation et de perte d'exploitation et de responsabilité des dirigeants. L'entreprise est à jour du paiement de ses cotisations qui sont dans la lignée de ce qui se pratique actuellement sur le marché en matière d'assurance. Le montant total du poste assurance sur le compte de résultat de l'exercice clos au 30/09/07 s'élève à 133K€. De plus, il n'existe aucun actif qui nécessite une couverture d'assurance particulière.

Résumé des principales couvertures en matière d'assurance	
GARANTIES	MONTANT €
RESPONSABILITE CIVILE AVANT LIVRAISON	
Tous dommages confondus	8 000 000
dont :	
Dommages corporels et immatériels consécutifs	8 000 000
Dommages matériels et immatériels consécutifs	762 000
RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON	
Tous dommages confondus	1 600 000
dont hors USA et CANADA :	
Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 600 000
Dommages immatériels non consécutifs	305 000
dont USA et CANADA :	
Tous dommages confondus	763 000
PROTECTION JURIDIQUE	31 000
MULTIRISQUE INCENDIE ET PERTE EXPLOITATION	
Bâtiment	5 388 183
Matériel	1 339 248
Marchandises	606 143
Tous risques sauf	1 705 840
Perte d'exploitation (frais supplémentaires d'exploitation)	3 000 000

Analyse de la situation financière et de l'endettement

Au 30 septembre 2007, l'ensemble des dettes de Metrologic Group S.A, représentant un montant total de 5 319K€, est constitué exclusivement par des dettes à court terme (à un an au plus). Les dettes auprès des fournisseurs représentent 12 % de ce montant, les dettes fiscales et sociales 24 % ; le solde étant essentiellement constitué par les produits constatés d'avance.

Parallèlement, à la clôture de l'exercice, l'actif circulant (stocks et en cours, marchandises, avances et acomptes versés, créances clients, autres créances, valeurs mobilières de placement et disponibilités) ressort à un montant net de 54 616 K€.

Adoption des normes comptables internationales (IFRS)

En application du règlement n° 1606/2002 du conseil Européen, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des états membres, doivent présenter depuis le premier exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2005, leurs comptes consolidés sous le référentiel international (normes IFRS) tels qu'adoptés dans l'Union Européenne

Les états financiers consolidés du groupe Metrologic ont été établis pour la première fois selon le référentiel IFRS au 30 septembre 2006

Changement de méthode comptable

Il n'y a pas de changement de méthode comptable sur cet exercice. Les principales règles et méthodes comptables utilisées sont définies en Note 1 de l'annexe aux états financiers consolidés. .

Evénements intervenus entre le 1er Octobre 2007 et le 29 février 2008

Sur le premier trimestre de l'exercice 2007/2008 le C.A consolidé ressort à 6,1 M€ en recul de 11,4% par rapport à l'exercice précédent, en ligne avec le plan de marche du groupe malgré un effet de base défavorable. En effet, au premier trimestre de l'an passé le groupe avait enregistré des commandes exceptionnelles et ponctuelles de Boeing. Ces commandes retraitées, la croissance ressortirait à + 8%.

Gilles Bartoli, Directeur Général Délégué, dont le départ était préparé depuis plus de 18 mois, a quitté le groupe fin janvier 2008 pour se consacrer exclusivement à un projet extra-professionnel et reste actionnaire et administrateur de Metrologic Group.

Perspectives et stratégie d'avenir

Dans le cadre de son plan de croissance à 5 ans, annoncé en juin dernier, le groupe s'est fixé comme objectif de doubler son chiffre d'affaires, à environ 45 M€ d'ici 2011/2012, tout en maintenant un niveau de rentabilité élevé.

Nous avons annoncé un objectif de chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2007/2008 de 26 M€ (à taux de change USD constant), soit une progression de +10% par rapport à l'exercice clôturé.

Ce chiffre d'affaires devrait nous permettre de dégager un résultat net consolidé pour l'exercice 2007/2008 d'environ 37% de l'objectif de chiffre d'affaires.

Metrologic Group possède aujourd'hui l'offre la plus complète du marché grâce à cette offre forte de cinq produits qui couvrent la majorité des besoins de milliers de clients, petites ou très grosses entreprise quelles soient fabricantes d'avions ou d'automobiles ou sous traitante, de l'entreprise familiale jusqu'au gros équipementier.

La gamme de produit qui compose cette offre est parfaitement intégré dans l'environnement CAO multi CAD, et la partie Metrolog et Silma V5 est elle intégrée dans les produits CATIA de Dassault Système.

L'adaptation de nos produits aux instruments de mesure portables et optiques à parfaitement réussi et laisse entrevoir des perspectives de croissance énormes.

Nous continuerons de maintenir nos efforts de R&D afin d'offrir à nos clients des solutions innovantes qui leur permettront d'augmenter leur compétitivité.

Le développement commercial reste un des gros chantiers que nous menons sur plusieurs fronts au niveau mondial, il passe par le renforcement de nos équipes de ventes, l'embauche de nouveaux de collaborateurs, la création de nouvelles filiales et la mise en place d'un nouveau style de marketing.

Notre trésorerie nous permet d'examiner sérieusement les éventualités de croissances externes qui pourraient accélérer notre plan et augmenter nos parts de marché.

Le renforcement de l'équipe dirigeante et également un axe important de travail, il passera par des nominations et des recrutements de directeurs de service et responsables locaux.

Nous envisageons, comme chaque année, de publier nos résultats et nos chiffres d'affaires suivant le calendrier prévisionnel ci-dessous :

Chiffre d'affaires T1 : avant le 15 février

Chiffre d'affaires T2 : avant le 15 mai

Chiffre d'affaires T3 : avant le 15 août

Chiffre d'affaires T4 : avant le 15 novembre

Comptes intermédiaires : fin juin/début juillet

Comptes annuels : avant le 31 janvier

Le résultat de la société et son affectation

Affectation du résultat

L'affectation du résultat que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 9.210.912 € de la façon suivante :

Origine			
- Report à nouveau créditeur		14 726 €	
- Résultat de l'exercice : bénéfice de		9 210 912 €	
Affectation			
- Affectation aux réserves			
- Autres réserves (réserve ordinaire)	2 725 638 €		
- Dividendes	6 500 000 €		
TOTAUX		9 225 638 €	9 225 638 €

Le dividende revenant à chaque action serait ainsi fixé à 1,625 €. Il serait éligible, pour les personnes physiques résidant en France, à la réfaction de 40% prévue par les dispositions de l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Il sera mis en paiement dès le 30 Avril 2008.

Le montant des dividendes revenant aux actions propres de la société sera porté au crédit du compte "report à nouveau".

Politique de distribution des dividendes

La proposition de distribution des dividendes, sur cet exercice a été augmenté de 87% par rapport à celui distribué l'exercice dernier et représente 70% du résultat net consolidé.

Distributions antérieures

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les distributions de dividendes, libellées en euros, par action, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

	Revenus éligibles pour les personnes physiques résidant en France à la réfaction de 50 % ou de 40 %		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Exercice 2003/2004 (réfaction de 50%)	0,435 €	Néant	Néant
Exercice 2004/2005 (réfaction de 40%)	0,435 €	Néant	Néant
Exercice 2005/2006 (réfaction de 40%)	0,87 €	Néant	Néant

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'Etat.

Charges non déductibles fiscalement

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par l'article 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme de 17.771 € et l'impôt correspondant, soit 5.924 €.

L'actionariat de la société

Les seuils de détention du capital

En application des dispositions de l'article L233-13 du Code de Commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, de 33,33 %, de 50 %, 66,66 %, de 90 % ou de 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

Actionnaires	Situation au 31/12/2005		Situation au 31/12/2006		Situation au 31/12/2007	
	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Ph. Cimadomo	14,06%	16,97%	14,10%	17,04%	14,30%	17,19%
G. Bartoli	19,10%	23,03%	19,10%	23,05%	19,10%	23,11%
PhC Holding	31,12%	38,66%	32,12%	38,70%	32,12%	38,80%

Nous vous rappelons qu'aux termes de l'article 37 des statuts sociaux, il est attribué un droit de vote double aux actions inscrites en nominatif depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire. Les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes assorties d'un droit de vote double bénéficient également d'un droit de vote double.

A la connaissance de la société, aucune action inscrite au nominatif pur n'est grevée d'un nantissement.

Aucune mesure spécifique en vue de prévenir un exercice abusif du contrôle de l'émetteur n'a été prise.

À la connaissance de la société, ODYSSEE Venture détient dans le public, directement ou indirectement, plus de 5 % du capital.

Programme de rachat d'actions par la société

Au 30 septembre 2006, date de clôture du précédent exercice, la société détenait 17.032 de ses propres actions (représentant 0,43 % du capital), affectées (i) pour 14.177 d'entre elles à leur attribution aux salariés de la société dans le cadre de plans d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions, et (ii) pour les 2.855 actions restantes, à des fins de régularisation des cours.

Un programme de rachat d'actions de la société a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 26 mars 2007 statuant aux conditions de majorité ordinaire dans le cadre de la cinquième résolution suivante :

Cinquième Résolution - Programme de rachat d'actions

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder

à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 400.000 actions.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire du 27 Mars 2006.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer la liquidité et/ou l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du groupe et procéder à toute cession et/ou attribution d'actions aux salariés dans le cadre des dispositions légales,

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés. Les actions acquises au titre de la présente autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées par tous moyens et à tout moment dans les limites prévues par la réglementation applicable. Elles pourront également être utilisées dans le cadre de plan d'options d'achat d'actions consenties à des salariés et mandataires sociaux du groupe et de cession ou d'attribution aux salariés du groupe.

Le prix maximum d'achat est fixé à 60 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions. Le prix de cession ou de transfert sera fixé dans les conditions légales pour les cessions ou transferts d'actions réalisés dans le cadre de plan d'option d'achat d'actions et de cessions ou d'attributions d'actions aux salariés.

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 24.000.000 euros.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation à son directeur général à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités. »

Dans le cadre de cette autorisation, le conseil d'administration a procédé au cours de l'exercice écoulé à l'acquisition d'actions, exclusivement à des fins de régularisation de cours dans le cadre du contrat de liquidité. Au 30 septembre 2007, le nombre d'actions propres détenues par la société ressortait à 16.662 actions (soit 0,42% du capital), dont 14.177 affectées pour leur attribution aux salariés de la société dans le cadre de plans d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions et 2.485 affectées à la vie du contrat de liquidité ci-dessus visé.

La délégation ci-dessus rappelée expirant le 25 septembre 2008, nous proposons à l'assemblée générale d'en autoriser une nouvelle, dans les mêmes conditions que celle existant actuellement. Cette nouvelle autorisation priverait de tout effet l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale du 26 mars 2007. Le détail de cette proposition figure dans le texte de la résolution que nous soumettons à l'assemblée générale à cet égard

LES AUTORISATIONS D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL (L. 225-129)

Le tableau ci-dessous récapitule les délégations en matière d'augmentation du capital social en cours de validité consenties au conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires :

En Euros	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	26/03/2007	25/05/2009	5.000.000 €	néant	néant	5.000.000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS	26/03/2007	25/05/2009	5.000.000 €	néant	néant	5.000.000 €
<i>Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS dans la limite annuelle de 10% du capital avec modalités de fixation du prix de souscription définies</i>	néant					
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	26/03/2007	25/05/2009	30.000 €	néant	néant	30.000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur de ... (catégorie de personnes)	néant					
Autoriser d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres	26/03/2007	25/05/2009	100.000 €	néant	néant	100.000 €
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions	néant					
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	21/03/2005	20/05/2008	100.000 €	néant	néant	99.625 €

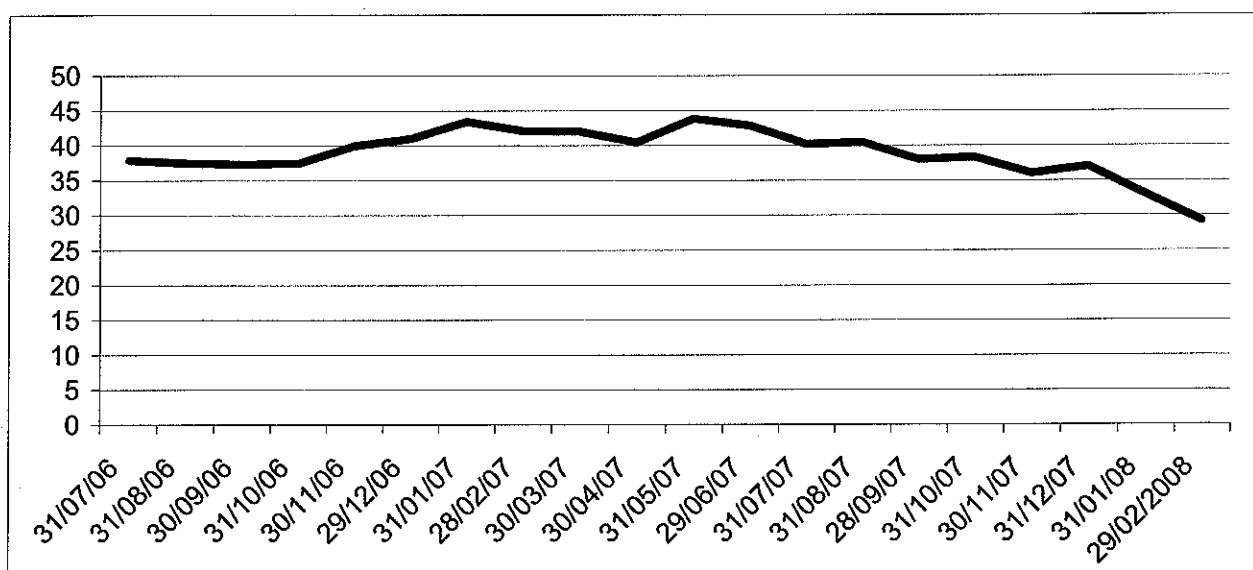
Le conseil d'administration n'a fait aucune utilisation des délégations ci-dessus visées au cours de l'exercice écoulé, à l'exception, aux termes de ses délibérations en date du 26 février 2007, d'une décision d'attribution de 750 actions gratuites ; étant précisé que ces actions gratuites ne seront définitivement attribuées qu'à l'expiration de la période d'attribution de 2 années imposée par la loi et ne pourront pas être cédées avant l'expiration d'une période de conservation de 2 années. De surcroît, conformément aux dispositions de l'article L 225-197-1 alinéa 4, à l'issue de la période de conservation, ces actions ne pourront être cédées :

- dans le délai de dix jours de Bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés et/ou les comptes annuels sont rendus publics,
- dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société et la date postérieure de dix séances de Bourse à celle où cette information est rendue publique.

Evolution du cours de bourse

(source PORTZAMPARC Société de Bourse)

COURS ET VOLUMES ACTION METROLOGIC				
Date	Plus haut	Plus bas	Dern. cours	Volume
31/07/06	38.94	37.90	37.90	944
31/08/06	37.98	37.50	37.50	201
30/09/06	37.29	37.00	37.28	222
31/10/06	37.49	37.18	37.49	81
30/11/06	40.00	39.50	39.97	3344
29/12/06	41.00	40.16	40.99	4114
31/01/07	43.75	43.00	43.40	836
28/02/07	42.80	42.10	42.10	1308
30/03/07	42.19	41.18	42.00	546
30/04/07	40.70	40.41	40.41	370
31/05/07	43.88	43.74	43.85	7821
29/06/07	43.2	42.82	42.83	360
31/07/07	40.99	39.20	40.19	671
31/08/07	40.44	38.19	40.44	1081
28/09/07	38.00	36.27	38.00	1332
31/10/07	38.59	38.00	38.32	3701
30/11/07	36.00	33.50	36.00	1709
31/12/07	37.00	34.05	37.00	1484
31/01/08	33.00	30.35	33.00	6811
29/02/08	29.20	28.51	29.20	429



La capitalisation boursière de la société est de 116 800 000 € le 29 février 2008

L'intéressement des salariés

Contrat d'intéressement

Le contrat d'intéressement qui liait l'entreprise Metrologic Group S.A. à ses salariés a expiré au 30 septembre 2005 et n'a pas été renouvelé. Par contre sur l'exercice 2006/2007 le montant consacré à l'intéressement, pour la filiale Metrologic Services SAS s'est élevé à 35K€, soit une baisse de 15,9% par rapport à l'exercice précédent pour lequel nous avons versé 41 K€ (en hausse de 28.5%).

Affectations pour les cinq dernières années :

	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006*
Intéressements	122K€	123 K€	141 K€	174K€	41 K€

* uniquement pour la filiale Metrologic Services SAS

Participation aux bénéfices de l'entreprise

Sur l'exercice 2006/2007 la société Metrologic Group S.A. est soumise au régime légal de la participation aux bénéfices de l'entreprise. Un accord de participation a été signé le 8 novembre 2006. L'avenant numéro 1 signé le 19 décembre 2006 précise les modalités de gestion des droits attribués aux salariés, dans le cadre du plan d'épargne qui avait été mis en place au sein de l'entreprise.

Le montant de la réserve de participation au 30 septembre 2007 est de 408K€ .

Affectations pour les cinq dernières années :

	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006
Participations	Néant	Néant	Néant	Néant	383 K€

Actionnariat des salariés

Absence d'un actionnariat des salariés

Le personnel salarié de la société Metrologic Group S.A. (et des sociétés du groupe) ne détient aucune participation au capital de la société dans le cadre d'un dispositif d'épargne salariale visée, tel que visé à l'article L225-102 du Code de commerce. Eu égard aux dispositions de la loi sur l'Epargne Salariale no 2001-152 du 19 février 2001, l'assemblée générale mixte du 26 Mars 2007 a délégué au conseil tous pouvoirs, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, afin qu'il procède, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail, à une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés de la société adhérant à un plan d'épargne d'entreprise à mettre en place.

Cette autorisation a été consentie pour une durée de vingt six mois à compter de la décision de l'assemblée et a privé d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Le nombre total des actions qui peuvent être souscrites par les salariés ne peut être supérieur à 3 % du capital social au jour de la décision du conseil.

Conformément aux disposition de l'article L 443-5 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne peut être ni inférieur de plus de 20 %, ou 30 % dans le cas d'un plan partenarial d'épargne salariale, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieure à cette moyenne.

Le conseil d'administration n'a pas mis en œuvre cette délégation.

Historique des attributions d'options d'achat d'actions		
INFORMATION SUR LES OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS		
	PLAN 2002	PLAN 2003
Date de l'assemblée	26 mars 2001	26 mars 2001
Date du conseil d'administration	17-mai-02	07-juil-03
Nombre total d'actions pouvant être achetées	2.202	2.200
Dont nombre total pouvant être achetées par :		
- Les mandataires sociaux (en cette qualité)	Néant	Néant
- Les dix premiers salariés attributaires	7 attributaires pour 2.202 options	7 attributaires pour 2.200 options
Point de départ d'exercice des options	17-mai-06	07-juil-07
Date d'expiration	17-mai-12	07-juil-13
Prix d'achat	35,53 E	27,38 E
Nombre d'actions acquises au 31/12/2006	néant	néant
Options d'achat annulées	225	néant
Options d'achat d'actions restantes	1.977	2.200

Il a été attribué 1400 options (sur les deux plans) à 2 salariés (par ailleurs désormais mandataires sociaux de la société), et à la date du 31 décembre 2007, aucune option d'achat n'avait été levée.

Chacun des deux plans a été mis en œuvre sur autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mars 2001. Le prix d'achat correspond à la moyenne des cours cotés des vingt séances de bourse précédant la date du conseil ayant attribué les options ; cette moyenne est supérieure au cours moyen d'achat des actions détenues par la société en vue de leur attribution aux salariés.

Le conseil d'administration n'a pas consenti d'options d'achat ou de souscription d'actions au cours de l'exercice 2006/2007.

ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES EMISES OU A EMETTRE

Dans le cadre dispositions de l'article

L 225-197-1 du Code de commerce, l'assemblée générale mixte du 21 Mars 2005 a délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet d'attribuer gratuitement en une ou plusieurs fois des actions de la société au profit des dirigeants sociaux et des salariés de la société ou des sociétés qui lui sont liées.

Ces attributions ne peuvent avoir pour effet de conférer aux dirigeants et/ou salariés plus de 10 % du capital social.

La période d'acquisition des actions attribuées ne peut être inférieure à deux ans, l'obligation de conservation des actions attribuées ne pouvant non plus être inférieure à deux ans.

Cette délégation a été consentie pour une durée de 38 mois à compter du 21 mars 2005.

Aux termes de ses délibérations en date des 25 avril 2006 et 26 février 2007, le conseil d'administration a mis en œuvre cette délégation, à concurrence d'un total de 1.500 actions gratuites, qui représenteraient si les actions gratuites sont définitivement attribuées par voie de remise d'actions existantes 0.0375% du capital.

La délégation ci-dessus rappelée expirant le 20 mai 2008, nous proposons à l'assemblée générale d'en autoriser une nouvelle, dans les mêmes conditions que celle existant actuellement. Cette nouvelle autorisation priverait de tout effet l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale du 21 mars 2005. Le détail de cette proposition figure dans le texte de la résolution que nous soumettons à l'assemblée générale à cet égard.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société Metrologic Group S.A. et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce.

Votre conseil d'administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Les commissaires aux comptes

Meylan , le 10 mars 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Philippe Massonnat
Associé

Jean-Marc Baumann
Associé

Bourguignon Audit Associés

Gilles Bourguignon

Le contrôle des comptes

Commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes titulaire

KPMG S.A. 2 bis, rue de Villiers 92300 LEVALLOIS PERRET

Commissaire aux comptes suppléant

Monsieur Arnaud SCREVE 51, rue Saint Cyr 69338 LYON

Commissaire aux comptes titulaire

Bourguignon Audit Associés 1, place d'Avril 38000 GRENOBLE

Commissaire aux comptes suppléant

Monsieur Eric LEVOIR 1, place d'Avril 38000 GRENOBLE

Mandats des commissaires aux comptes

Aucun mandat de commissaire aux comptes n'arrive à expiration avec la présente assemblée.

Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe dans l'exercice clos le 30 septembre 2007

Audit :	KPMG S.A.		BOURGUIGNON AUDIT ASSOCIES	
	N-1	N	N-1	N
Commissariat				
aux comptes	24 174 €	27 284 €	7 115 €	8 659 €
Autres prestations	néant	néant	néant	néant

Tableau des résultats de la société metrologic group® (en €)

Tableau des résultats de la société metrologic group® (en €)					
	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice
NATURE DES INDICATIONS	20032	2004	2005	2006	2007
I- Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Nombre d'actions ordinaires existantes	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
Nombre des actions à dividende					
prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
- Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- Par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
II- Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	14 153 9957	15 556 977	16 567 587	18 523 670	19 582 988
Résultat avant impôts, participation					
des salariés et dotation aux					
amortissements et provisions	8 919 777	10 684 397	11 630 331	14 813 805	14 124 076
Impôts sur les bénéfices	2 834 150	3 624 769	3 718 649	4 373 353	4 317 728
Participation des salariés					
due au titre de l'exercice	123 474	122 417	141 492	383 106	408 051
Résultat après impôts, participation					
des salariés et dotation aux					
amortissements et provisions	5 932 945	6 946 492	7 753 183	9 923 247	9 210 912
Résultat distribué	1 480 000	1 740 000	1 740 000	3 480 000	6 500 000
III- Résultat par action					
Résultat après impôts, participation					
des salariés mais avant dotation aux					
amortissements et provisions	1,49	1,73	1,94	2,51	2,35
Résultat après impôts, participation					
des salariés et dotation aux					
amortissements et provisions	1,48	1,74	1,94	2,48	2,30
Dividende attribué par action	0,37	0,435	0,435	0,87	1,625
IV- Personnel					
Effectif moyen des salariés					
employés pendant l'exercice	48	45	53	56	62
Montant de la masse salariale					
de l'exercice	1 554 085	1 513 378	1 891 597	1 885 677	2 097 720
Montant des sommes versées au titre					
des avantages sociaux de l'exercice					
(sécurité sociale, œuvres sociales...)	712 503	702 985	829 807	874 619	973 688

Conseil d'administration et direction générale

Les mandataires et leurs autres fonctions

Président Directeur Général

Monsieur Philippe CIMADOMO
6 Chemin du Vieux Chêne - 38240 MEYLAN
Né à GRENOBLE (38) le 5 Décembre 1959
Date entrée en fonction : 1988
Date de première nomination : 1988
Année de fin de mandat : 2011
Autres fonctions :
Président de la SAS PHILIPPE CIMADOMO HOLDING
Président de la SAS MECANO GRAVURE
CIMADOMO S.A.S
Président de la SAS CIMADOMO PEINTURE
INDUSTRIELLE "CPI"
Président de la SAS METROLOGIC SERVICES SAS (anciennement dénommée PIXIS)
Président du conseil d'administration de Inter-Prog (Italie)
Gérant de METROLOGIC GROUP GmbH (Allemagne)
Gérant de SILMA GmbH (Allemagne)
Président du conseil d'administration de MG USA PROPERTIES Inc (USA)
Directeur et administrateur de METROLOGIC GROUP SERVICES Inc (USA)
Administrateur unique de METROLOGIC GROUP SPAIN S.L. (Espagne)
Gérant de IMCI et des SCI Les Fougères, Les Prêles, Clapi,
Les Orchis, Le Chêne et le Roseau

Administrateur Directeur Général Délégué

Monsieur Gilles BARTOLI
6 Chemin du Vieux Chêne - 38240 MEYLAN
Né à LA TRONCHE (38) le 26 Octobre 1959
Date entrée en fonction : 1988
Date de première nomination : 1988
Année de fin de mandat : 2011
Autres fonctions :
Administrateur délégué de Inter-Prog (Italie)
Directeur et administrateur de METROLOGIC GROUP SERVICES Inc (USA)
Monsieur Gilles BARTOLI a démissionné de ses fonctions de Directeur Général Délégué à effet du 1^{er} février

Administrateur Directeur Général Délégué

Monsieur Bertrand EISELE
6 Chemin du vieux Chêne - 38240 MEYLAN
Né à STRASBOURG (67) le 24 Septembre 1961
Date entrée en fonction : 1991
Date de nomination : 7 Septembre 2005 avec effet au 1^{er} Octobre 2005 en qualité de Directeur Général Délégué et 10 Juillet 2006 en qualité d'Administrateur
Année de fin de mandat : 2012
Autres fonctions : Néant

Administrateur Directeur Général Délégué

Madame Sylvie FEYEL
6 Chemin du vieux Chêne - 38240 MEYLAN
Née à BRON (69) le 23 Novembre 1961
Date entrée en fonction : 2000
Date de nomination : 10 Juillet 2006
Année de fin de mandat : 2012
Autres fonctions : Salariée de la société METROLOGIC GROUP en qualité de directeur administratif et financier

Administrateur Directeur Général Délégué

Monsieur Didier SERCIAT

6 Chemin du vieux Chêne – 38240 MEYLAN

Né à TOULOUSE (31) le 12 Octobre 1957

Date entrée en fonction : 1995

Date de nomination : 10 Juillet 2006

Année de fin de mandat : 2012

Autres fonctions : Salarié de la société METROLOGIC GROUP en qualité de directeur de la production et des ressources humaines

Administrateur

Madame Florence ROCHE épouse de Monsieur Philippe CIMADOMO

6 Chemin du Vieux Chêne - 38240 MEYLAN

Née à La Tronche (38) le 20 Avril 1972

Date de première nomination : 1999

Année de fin de mandat : 2011

Administrateur

Madame Anne WURGEL épouse de Monsieur Gilles BARTOLI

6 Chemin du Vieux Chêne - 38240 MEYLAN

Née à LYON (6e) le 13 Décembre 1963

Date de première nomination : 1999

Année de fin de mandat : 2011

Au cours des cinq dernières années, à la connaissance de la société, aucun administrateur ou cadre dirigeant n'a été condamné pour fraude ; a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ; fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. En outre, à la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années, aucun administrateur ou cadre dirigeant n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une quelconque société ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une quelconque société.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des administrateurs et des directeurs généraux et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Rémunération et avantages en nature des organes d'administration et de direction

Les membres de la direction générale ayant perçu au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2007 une rémunération sont les suivants :

- Monsieur Philippe CIMADOMO, le montant de sa rémunération brute versée dans l'exercice au titre de ses fonctions de Président et de Directeur Général (dont avantage en nature de 8.589 € pour utilisation personnelle d'un véhicule de fonction) s'élève à 68 589 €. Cette rémunération était de 64 800 € sur l'exercice précédent.
- Monsieur Gilles BARTOLI, le montant de sa rémunération brute versée dans l'exercice au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué s'élève à 57 000 €. Cette rémunération était de 72 309 € sur l'exercice précédent.
- Monsieur Bertrand EISELE, le montant de sa rémunération brute versée dans l'exercice au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué s'élève à 66 633 €. Cette rémunération était de 71 055 € sur l'exercice précédent.
- Madame Sylvie FEYEL, le montant de sa rémunération brute versée dans l'exercice au titre de ses fonctions salariées de directeur administratif et financier s'élève à 59 340 €. Cette rémunération était de 62 751 € sur l'exercice précédent. Madame Sylvie FEYEL n'est pas rémunérée pour l'exercice de son mandat social de Directeur Général Délégué. Aux termes des délibérations des conseils d'administration du 25 avril 2006 et du 26 février 2007, il a été attribué à cette dernière un total de 1.500 actions gratuites METROLOGIC GROUP, qui ne seront définitivement attribuées qu'à l'expiration de la période d'attribution de 2 années imposée par la loi. De plus aux termes des délibérations des conseils d'administration du 17 mai 2002 et du 7 juillet 2003 il lui a été attribué un total de 700 options d'achat d'actions de la société.
- Monsieur Didier SERCIAT, le montant de sa rémunération brute versée dans l'exercice au titre de ses fonctions salariées de directeur de la production et des ressources humaines s'élève à 84 535 €. Cette rémunération était de 101 500 € sur l'exercice précédent. Monsieur Didier SERCIAT n'est pas rémunéré pour l'exercice de son mandat social de Directeur Général Délégué. De plus aux termes des délibérations des conseils d'administration du 17 mai 2002 et du 7 juillet 2003 il lui a été attribué un total de 700 options d'achat d'actions de la société.

Ces rémunérations ne comprennent pas, à l'exception de celle de Monsieur Didier SERCIAT, de partie variable.

Aucune indemnité forfaitaire n'est prévue en cas de révocation, de non renouvellement des mandats ou de départs à la retraite de la direction générale.

Les membres du conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération des sociétés contrôlées.

Aucun jeton de présence n'a été attribué aux membres du conseil d'administration. A cet égard, nous proposons à l'assemblée générale de fixer à la somme globale de 50.000 euros le montant annuel des jetons de présence alloués au conseil d'administration, pour l'exercice en cours qui sera clos le 30 septembre 2008, et pour les exercices à venir, sauf modifications ultérieures.

Il n'a été accordé ou constitué aucun prêt, aucune garantie en faveur des membres des organes d'administration et de direction.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages particuliers.

Actifs appartenant aux dirigeants

Le détail des actifs appartenant de façon directe ou indirecte aux dirigeants est détaillé dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

Il est précisé que la société Philippe Cimadomo Holding est détenue à 98,96 % par Monsieur Philippe Cimadomo et le solde du capital par les membres de son foyer fiscal.

La SCI Chêne et Roseau est détenue à 80 % par Monsieur Philippe Cimadomo et à 20 % par monsieur Gilles Bartoli.

Le bail commercial conclu entre cette SCI et la société Metrologic Group l'a été aux conditions normales du marché après consultations de professionnels et notamment de l'organisme de gestion de la zone industrielle de Meylan.

Conventions réglementées

Nous vous demandons de statuer sur le rapport spécial des commissaires aux comptes qui relate les conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'administration.

MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Aucun mandat d'administrateur n'arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée.

Il est proposé à l'assemblée générale de procéder à la nomination d'un nouvel administrateur en la personne de Monsieur Giovanni CAVALLINI, demeurant à 20121 MILAN (Italie) – Piazza Castello 2, né à MILAN (Italie) le 28 décembre 1950, pour une durée de six (6) années qui prendra fin le jour et à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 30 septembre 2013 et qui se tiendra dans le courant de l'année 2014. Cette nomination permettrait d'ouvrir les fonctions d'administrateur de la société à une personne indépendante, dépourvue de fonctions opérationnelles au sein de la société et de son groupe.

Chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'au moins une action de la société.

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Philippe CIMADOMO, président du conseil d'administration assume également la direction générale de la société. Madame Sylvie FEYEL et Messieurs Gilles BARTOLI, Bertrand EISELE et Didier SERCIAT, administrateurs sont également directeurs généraux délégués (étant précisé et rappelé que Monsieur Gilles BARTOLI a démissionné de ses fonctions de Directeur Général Délégué à effet du 1^{er} février 2008). Le conseil d'administration ne comprend pas, pour l'instant, d'administrateurs indépendants ni d'administrateurs élus par les salariés. A cet égard, il est renvoyé aux développements ci-dessus quant à la proposition de nomination d'un nouvel administrateur.

Il n'a pas été procédé à la nomination de censeurs ni à la constitution de comités, la taille de la société n'ayant pas été jugée suffisante pour justifier de telles nominations ou constitutions.

Il est précisé qu'aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du directeur général qui dispose ainsi de tous pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la société sous réserve des pouvoirs attribués au conseil d'administration et à l'assemblée des actionnaires.

Toutefois, à titre de mesure d'ordre interne, inopposable aux tiers, les pouvoirs de Madame Sylvie FEYEL et de Monsieur Didier SERCIAT, directeurs généraux délégués, sont limités et ils ne peuvent accomplir certains actes et engagements qu'après autorisation préalable du directeur général.

A ce jour, le conseil d'administration n'a pas mis en place de règlement intérieur. Toutefois, le fonctionnement du conseil obéit à des règles de confidentialité et de loyauté. En outre, chaque administrateur doit faire état des opérations qu'il effectue sur les titres de la société. A cet égard, figure ci-après un état récapitulatif des opérations supérieures à 5.000 € réalisées au cours de l'exercice écoulé par les dirigeants de la société et les personnes mentionnées aux articles L 621-18-2 et R 621-43-1 du Code monétaire et financier :

Cédant	Nature des titres	Nombre de titres	Date	Prix unitaire	Prix total
Monsieur Bertrand EISELE	Actions nominatives	7.700	17 septembre 2007	38,15 €	293.755 €

Les administrateurs membres de la direction générale prennent toutes les décisions en commun, après consultation le cas échéant des cadres de direction.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt social l'exige, le nombre de réunion n'est pas référencé et les procès verbaux sont officialisés uniquement lorsque des décisions juridiques majeures ont été prises. Sur cet exercice le nombre de réunions officielles est de quatre.

De façon générale le taux de présence est de cinq administrateurs, le président et les directeurs généraux délégués. Cependant dans le cas où le conseil doit statuer sur des conventions concernées par l'article L 225.38 du Code de commerce la présence de la totalité des administrateurs est exigée.

De plus il est précisé que l'émetteur n'a pas encore, compte tenu de sa taille, mis en place de mesures spécifiques en matière de gouvernance d'entreprise ; la présentation de la composition et du fonctionnement du conseil d'administration (Cf. ci-dessus), ainsi que le rapport du président du conseil d'administration sur le fonctionnement du conseil d'administration et les mesures de contrôle interne (page 35) permettent d'appréhender les raisons pour lesquelles il n'a pas été jugé nécessaire d'instituer de comités destinés à assurer la gouvernance d'entreprise et les mesures qui ont été prises pour évaluer les travaux du conseil.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Nous proposons à l'assemblée générale de :

- mettre en conformité les statuts de la société avec les dispositions du décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006,
- modifier en conséquence les articles 32 et 34 des statuts, dans les conditions suivantes :

ARTICLE 32 – FORME ET DELAIS DE CONVOCATION

Le premier alinéa de cet article serait remplacé par les dispositions suivantes :

« Trente cinq jours avant toute Assemblée Générale, il est publié au BALO un avis de réunion. Les Assemblées sont convoquées par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social. Cette insertion est répétée dans le BALO. »

ARTICLE 34 – FORME ET DELAIS DE CONVOCATION

Le premier alinéa de cet article serait remplacé par les dispositions suivantes :

« Tout actionnaire peut participer aux Assemblée, sur justification de son identité et à condition que ses titres soient libérés des versements exigibles et inscrits à son nom depuis trois (3) jours ouvrés au moins avant la date de réunion, zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs détenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. »

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, le Président de votre Conseil d'Administration vous rend compte, dans le présent rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux relatifs aux procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe.

Description de l'entreprise

La société METROLOGIC GROUP, créée en 1980, est cotée au Nouveau Marché de la Bourse de Paris depuis septembre 1999. Elle est détenue à 32,12% par la société PHILIPPE CIMADOMO HOLDING, à 34.07% par ses dirigeants et à 33.81% par le public.

METROLOGIC GROUP éditeur de logiciels dédiés au contrôle tridimensionnel a développé une offre globale permettant d'améliorer les performances des Machines à Mesurer Tridimensionnelle (MMT). La maîtrise d'une triple compétence logiciel, électronique et des services font de METROLOGIC GROUP un spécialiste reconnu dans ce domaine.

Fonctionnement des organes de Direction

METROLOGIC GROUP est une Société Anonyme avec un conseil d'administration dont la présidence a été confiée à Monsieur Philippe CIMADOMO.

Le président du conseil assume également la Direction Générale de la société et la représente dans ses rapports avec les tiers. Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'Administration, et dans la limite de l'objet social, il est investi, en sa qualité de Directeur Général, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. A titre de mesure d'ordre interne, inopposable aux tiers, aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du Directeur Général.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration a nommé quatre Directeurs Généraux Délégués : Monsieur Gilles BARTOLI, Monsieur Bertrand EISELE, Monsieur Didier SERCIAT et Madame Sylvie FEYEL (étant rappelé que Monsieur Gilles BARTOLI a démissionné de ses fonctions de Directeur Général Délégué à effet du 1^{er} février 2008). En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration a fixé l'étendue des pouvoirs des Directeurs Généraux Délégués : ils disposent vis à vis des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général. Toutefois, à titre de mesure d'ordre interne, inopposable aux tiers, les pouvoirs de Madame Sylvie FEYEL et de Monsieur Didier SERCIAT, directeurs généraux délégués, sont limités et ils ne peuvent accomplir certains actes et engagements qu'après autorisation préalable du directeur général.

Madame Sylvie FEYEL et Monsieur Didier SERCIAT cumulent leurs fonctions salariées au titre de leur contrat de travail qui conservent leurs pleins effets nonobstant le mandat social qui leur a été conféré.

Les principes et les règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux n'ont pas été arrêtés de façon formelle.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt social l'exige pour statuer sur les décisions proposées par son Président. Les administrateurs membres de la direction générale prennent toutes les décisions en commun.

La société mère détient la totalité ou la quasi-totalité du capital de ses filiales lui permettant ainsi de maîtriser leur gestion. Chaque filiale est sous la responsabilité d'un Directeur d'Unité qui a pour mission de mettre en œuvre la politique et les valeurs définies par la société mère.

Ces directeurs d'unité sont en contact permanent avec les membres de la direction ce qui permet une prise de décisions rapides, adaptées et cohérentes avec la stratégie du groupe.

Les caractéristiques principales de fonctionnement du Groupe METROLOGIC étant, la simplicité, la réactivité et la cohésion dans les décisions, ce circuit de décision court, avec un rattachement direct des directeurs d'unité, des cadres de direction et du conseil d'administration permet un contrôle permanent de l'existant.

Définition du contrôle interne

Le contrôle interne est défini comme étant un processus permettant la vérification et la maîtrise des procédures en place dans la société afin d'assurer :

- la protection du patrimoine de l'entreprise,
- la fiabilité, la sincérité et la régularité des enregistrements comptables et des comptes sociaux et consolidés qui en résultent,
- le respect des lois et des réglementations applicables
- l'identification, la prévention des risques encourus et le cas échéant la gestion des conséquences.

Le contrôle interne doit donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs, mais ne peut en aucun cas fournir la garantie absolue qu'ils seront atteints.

Présentation synthétique des procédures de contrôle interne

Le suivi permanent des procédures de contrôle s'inscrit dans le cadre des activités courantes de la direction et comprend des contrôles réguliers effectués par les Directeurs Généraux, les cadres et l'encadrement de chaque société du groupe.

Il est à noter que METROLOGIC GROUP possède un système d'assurance qualité construit sur le modèle de l'ISO 9002. Il est formalisé à travers un recueil de procédures et de modes opératoires. De plus les logiciels développés par le Groupe sous la responsabilité et le contrôle de la Direction de la Recherche et du Développement sont régulièrement vérifiés et certifiés par le PTB (organisme allemand de certification des logiciels de mesure).

En plus des relations quotidiennes entre les divers membres de la direction de la société mère et des filiales, il a été mis en place une procédure de tableaux de bord qui constitue un élément fondamental du contrôle et du suivi des performances tant au niveau des filiales qu'au niveau consolidé.

Dans ce cadre, chaque société du groupe prépare un compte rendu mensuel d'activité qui est ensuite consolidé au niveau du groupe. L'analyse de ce rapport permet une réaction immédiate à toute dérive éventuelle en matière de gestion. Ce reporting mensuel permet également un suivi mensuel des performances du groupe filiale par filiale, secteur d'activité par secteur d'activité, secteur géographique par secteur géographique et réel par rapport au prévisionnel.

La fiabilité des informations comptables et financières publiées est assurée d'une part par des règles et des contrôles, d'autre part, par une politique de gestion des compétences. Le contrôle interne s'organise autour des éléments suivants :

- Un reporting comptable et de gestion unifié basé sur l'unicité des informations comptables et de gestion,
- Un référentiel et des méthodes comptables, s'inscrivant dans la production de liasses de consolidation, outil de transmission des informations comptables commun à l'ensemble du groupe,
- Un cycle de gestion, incluant la production, d'un budget annuel, d'un reporting mensuel, d'un arrêté comptable semestriel ayant fait l'objet d'une revue limitée et d'un arrêté comptable annuel audité ceci au niveau des filiales et au niveau consolidé,
- Une organisation comptable cohérente avec celle du management basée sur l'implication de chacun et sur une disponibilité quotidienne des cadres dirigeants et notamment de la Direction Administrative et Financière.

De plus, dans le cadre d'une politique sociale globale et cohérente, le groupe s'attache à apporter une attention particulière à la gestion des compétences au niveau mondial à travers la Direction des Ressources Humaines basée au siège de la société.

Fait à Meylan, le 29 février 2008
Philippe CIMADOMO
Le Président Directeur Général

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Metrologic Group S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Metrologic Group S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes

Meylan et Grenoble, le 10 mars 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Philippe Massonnat
Associé

Jean-Marc Baumann
Associé

Bourguignon Audit Associés

Gilles Bourguignon

États financiers consolidés de l'exercice 2006-2007

Bilan consolidé

BILAN	Notes	30-sept-07 en K€	30-sept-06 en K€
ACTIF			
Goodwills	(5.1)	2 182	2 182
Autres immobilisations incorporelles	(5.2)	98	17
Immobilisations corporelles	(5.2)	1 289	289
Actifs financiers non courants	(5.2)	117	97
Impôts différés actifs		356	283
TOTAL ACTIF NON-COURANT		4 042	2 868
Stocks et en-cours	(5.3.1)	392	300
Clients et comptes rattachés	(1.5.2)	4 969	5 309
Autres créances	(5.3.2)	363	216
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(1.5.3)	51 911	46 107
TOTAL ACTIF COURANT		57 635	51 932
TOTAL ACTIF		61 677	54 800
PASSIF			
Capital social	(10)	1 000	1 000
Autres réserves consolidés		43 518	37 578
Résultat de l'exercice		10 155	9 475
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		54 673	48 053
Réserves des minoritaires		275	287
Résultat des minoritaires		15	8
INTERETS MINORITAIRES		290	295
TOTAL CAPITAUX PROPRES		54 963	48 348
Provisions non courantes	(5.4)	246	216
Dettes financières long terme		0	0
Impôts différés passifs		20	0
TOTAL DES DETTES NON-COURANTES		266	216
Fournisseurs et comptes rattachés		592	580
Dettes financières court terme		11	0
Autres dettes	(5.5)	1 951	2 132
Produits constatés d'avance	(5.6)	3 894	3 524
TOTAL DES DETTES COURANTES		6 448	6 236
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		61 677	54 800

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés

Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT en KC	Notes	30 sept. 07	30 sept. 06	Variation en %
Chiffre d'affaires	(6.1)	23618	22 007	7%
Production stockée		54	-20	
Achats consommés		-394	-234	
Autres charges externes	(6.3)	-2 964	-2 536	
Impôts et taxes		-450	-403	
Charges de personnel		-5 732	-5 406	
Dotations aux amortissements		-228	-154	
Reprises et dotations aux provisions		-8	-15	
Autres charges de gestion courante		-963	-203	
Autres produits de gestion courante		141	173	
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		13 074	13 209	-1%
Autres produits et charges opérationnels		0	-218	
RESULTAT OPERATIONNEL		13 074	12 991	1%
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	(6.5)	1 801	1 099	
Coût de l'endettement financier brut		-1	-4	
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		1 800	1 095	64%
Charges d'impôts sur le résultat	(6.6)	-4 704	-4 603	
RESULTAT NET		10 170	9 483	7%
Part du groupe		10 155	9475	
Part de minoritaires		15	8	
Résultat par action (en €)		2,549	2,379-	
Résultat dilué par action	(1.10)	2,548	2,378-	

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés

Tableau de variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres du 30/09/05 au 30/09/07 (en K€)

En K€	Notes	Capital	Résultat et Réserves consolidées	Actions propres	Ecart de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 30 septembre 2005		1000	40157	-201	-141	40815	350	41165
Ecart de conversion					-115	-115		-115
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres					-115	-115		-115
Résultat de l'exercice			9475			9475	8	9483
Total produits et charges comptabilisés au titre de la période		0	9475	0	-115	9360	8	9368
Dividendes versés			-1734			-1734		-1734
Actions propres				-411		-411		-411
Variation de périmètre							-63	-63
Paiement en actions	1.3		23			23		23
Au 30 septembre 2006		1000	47921	-612	-256	48053	295	48348
Ecart de conversion					-145	-146		-146
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres					-145	-146		-146
Résultat de l'exercice			10155			10155	15	10170
Total produits et charges comptabilisés au titre de la période			10155	0	-145	10009	15	10024
Dividendes versés			-3465			-3465		-3465
Actions propres				23		23		23
Variation de périmètre						0	-20	-20
Paiement en actions	1.3		53			53		53
Au 30 septembre 2007		1000	54664	-589	-401	54673	290	54963

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés

Tableau de financement consolidé au 30 septembre 2007

Tableau de financement consolidé (en K€)	30/09/07	30/09/06
Activité opérationnelle		
Résultat net	10170	9483
Amortissements & provisions	310	465
Impôts différés	(52)	(148)
Variation de stocks	(92)	8
Impôts sur le résultat payé	(5095)	(3946)
Variation des décalages de trésorerie	3687	2472
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	8928	8334
Activité d'investissement		
Intérêts reçus	1801	1099
Acquisition d'immobilisations	(1342)	(132)
Cessions d'immobilisations	9	16
Cessions d'actifs financiers	0	0
Rachat des mino.Metrologic Inc+Dissolution MGNA	(20)	(63)
Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissements	448	920
Opérations de financement		
Actions propres	22	(411)
Dividendes	(3465)	(1734)
Remboursements d'emprunts	(2)	(256)
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	10	0
Divers	3	0
Flux de trésorerie provenant d'activités de financement	(3432)	(2401)
Change	(140)	(63)
Trésorerie ouverture	46107	39317
Trésorerie clôture	51911	46107
Variation	5804	6790

Notes annexes aux états financiers consolidés

1- Entité présentant les états financiers

Metrologic Group est une entreprise qui est domiciliée en France. Le siège social de la Société est situé au 6 chemin du Vieux Chêne-38240 Meylan.

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 30 septembre 2007 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme « les entités du Groupe »). L'activité du groupe consiste à éditer des logiciels dédiés au contrôle tridimensionnel. La maîtrise d'une triple compétence logiciel, électronique et services font de Metrologic Group un spécialiste reconnu dans ce domaine.

2- Base de présentation

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Les comptes ne seront définitifs qu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra le 31 Mars 2008.

(b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des passifs, résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglées en trésorerie, évalués à la juste valeur.

(c) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

(d) Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement ainsi que l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Les estimations concernent essentiellement les tests de dépréciations des goodwill (voir note 1.4.4 et 5.1).

Note 1 – Règles et méthodes comptables

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

1.1 Méthodes de consolidation

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les méthodes comptables des filiales sont modifiées quand nécessaire pour les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

Il n'existe pas d'entreprises associées ni d'entités contrôlées conjointement dans le Groupe.

Les soldes bilantiels, et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

1.2 Méthode de conversion des éléments en devises

Conversion des opérations en devises

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours de clôture, et les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions.

Les états financiers sont convertis selon la méthode suivante :

- Les capitaux propres sont convertis au cours historique hors résultat.
- Les autres comptes de bilan sont convertis au cours de clôture.
- Le compte de résultat est converti au cours de change en vigueur à la date de transaction, à défaut aux cours moyen de l'exercice.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en capitaux propres. Depuis la date de transition du Groupe aux IFRS, ces écarts sont comptabilisés en réserve de conversion. Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, pour tout ou partie, la quote-part afférente des écarts comptabilisés en réserve de conversion est transférée en résultat

1.3 Paiement sur la base d'actions

Le Groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 uniquement pour les plans de stock option octroyés postérieurement au 07 novembre 2002, dont la période d'acquisition des droits est postérieure au 1^{er} janvier 2005.

Les charges de personnel constatées au cours de l'exercice au titre du plan du 7 juillet 2003 s'élèvent à 28K€ .

Les charges relatives aux plans d'attribution gratuite d'actions s'élèvent à 25K€.

1.4 Actifs non courants

1.4.1-Goodwill

Lors d'un regroupement d'entreprises, les actifs acquis et les passifs ainsi que les passifs éventuellement assumés sont comptabilisés à leur juste valeur. A la date d'acquisition, le goodwill représente l'excédent du coût de l'acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables. Ultérieurement, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des dépréciations représentatives des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti mais est soumis à des tests de pertes de valeur à chaque clôture annuelle ou plus fréquemment quant il existe des indicateurs de perte de valeur.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en « Autres charges opérationnelles ».

A compter de la date d'acquisition, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) susceptible de bénéficier du regroupement d'entreprises.

Pour les acquisitions antérieures au 1^{er} octobre 2004, le goodwill est maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent.

Le cas échéant, le goodwill négatif résultant de l'acquisition est comptabilisé immédiatement en résultat.

1.4.2-Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées principalement de logiciels acquis et sont généralement amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation effective .

Les frais de recherche et de développement correspondent essentiellement aux frais de personnel des ingénieurs développeurs et des testeurs. Les frais de recherche correspondant aux travaux originaux ayant pour objectif d'acquérir une compréhension et des connaissances techniques nouvelles sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

Les frais de développement, visant au maintien des produits existants sont également comptabilisés en charges.

Les frais de développement visant à la création de nouveaux produits ou apportant des fonctionnalités innovantes aux produits existants doivent donner lieu à immobilisation dans les cas où l'analyse des projets afférents répond aux critères techniques et économiques de capitalisation édictés dans la norme IAS 38. Après analyse, il apparaît que la fréquence des mises à jour des versions des logiciels du groupe (tous les 6 mois) a conduit le groupe à comptabiliser ces frais en charges.

Le montant global des dépenses de recherche et développement comptabilisé sur 2007 est de 3,1M€ et de 3,1M€ en 2006.

1.4.3-Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées au coût diminué du cumul des amortissements et des dépréciations. Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes. L'amortissement est calculé de manière linéaire en fonction des composants et sur la durée d'utilisation effective de l'actif reflétant le rythme de consommation des avantages économiques futurs attendus de chaque actif. Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

-Matériels et outillages	5 à 8 ans
-Installations générales	5 à 10 ans
-Matériel de transport	4 à 5 ans
-Matériel de bureau et informatique	3 à 4 ans
-Mobilier de bureau	8 à 10 ans

Aucune valeur résiduelle n'a été affectée aux immobilisations car il s'agit d'actifs destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur vie.

1.4.4 Dépréciation des actifs immobilisés

Conformément à la norme IAS 36, les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'ils ont pu perdre de leur valeur. Les autres actifs immobilisés font l'objet de tests de dépréciation chaque fois qu'il existe un quelconque indice de perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs. Dans ce cas, qui concerne notamment les goodwill, la valeur recouvrable est déterminée au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT). Le groupe Metrologic a retenu plusieurs UGT qui correspondent au regroupement de certaines de ses unités opérationnelles présentant des synergies de marché et de flux de trésorerie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et attendus de l'utilisation continue de l'actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'activité. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec le budget et les plans d'affaires les plus récents approuvés par la Direction du Groupe. Le taux d'actualisation avant impôt retenu reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif (ou à l'UGT).

Lorsque le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieur à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et est imputée en priorité aux goodwill.

-Reprise de la perte de valeur :

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il existe une indication que la perte de valeur n'existe plus ou a diminué et si il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

1.5 Actifs courants

1.5.1 Stocks

Les stocks de fournitures et marchandises sont évalués au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est évalué selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré et comprend les coûts d'acquisition des stocks, les coûts de production ou de transformation et les autres coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les en-cours de production et les produits finis sont évalués au plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation. Le coût de production comprend le coût des fournitures et celui des opérations de montage et de test.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Des dépréciations sont constituées dès lors que la valeur nette de réalisation est inférieure au coût d'acquisition ou au coût de production.

1.5.2 Créances commerciales :

Elles sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeurs. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur sur la base de leur valeur nominale historique, les délais de paiement accordés étant conformes aux usages de la profession.

Sur la base d'une analyse au cas par cas, des dépréciations sont constituées dès lors que le cumul des encaissements espérés est inférieur à la valeur nette comptable de la créance.

1.5.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont principalement constitués, de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à très court terme et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques de fluctuation significatifs. Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

1.6 Instruments financiers

En conformité avec les normes IFRS le groupe a comptabilisé ses actions propres, y compris celles détenues dans le contrat de liquidité, en déduction des capitaux propres.

1.7 Provisions

Des provisions sont comptabilisées dès que le groupe a une obligation actuelle légale, réglementaire, contractuelle ou implicite résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être évalué de façon fiable.

- Régime d'avantages au personnel

La provision est essentiellement constituée des provisions pour indemnités de départ en retraite des salariés. Pour le montant des droits qui seraient acquis par les salariés des sociétés françaises du Groupe au titre de l'indemnité de départ à la retraite la méthode de calcul utilisée est la « méthode des unités de crédit projetées ». Elle est fondée sur les effectifs, l'ancienneté, l'âge de départ à la retraite et prend en compte un taux de départs naturels et une table de mortalité. Le calcul tient compte de l'actualisation, le taux retenu correspond au taux d'obligations privées de première catégorie. Les écarts actuariels sont enregistrés intégralement en compte de résultat.

Le montant des droits acquis par les salariés de la société italienne correspond à la provision pour T.F.R évaluée elle aussi selon la méthode des « unités de crédit projetées ».

Les autres filiales ne sont pas concernées par ce type de provision.

1.8 Fournisseurs et autres créiteurs courants

Les dettes fournisseurs et autres créiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

1.9 Compte de résultat

1.9.1 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe provient principalement des sources suivantes :

- des licences d'utilisation de logiciels et des prestations de maintenance associées (mises à jour et support technique),
- des prestations de service comprenant du conseil et de la formation.

Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation de logiciels est comptabilisé lorsque :

- le Groupe peut démontrer l'existence d'un accord,
- la livraison du logiciel a eu lieu,
- le montant de la licence d'utilisation du logiciel est déterminé,
- le recouvrement est probable.

Si un des critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis.

Le chiffre d'affaires issu de la maintenance équivaut à la vente de prestations associées à la vente de mises à jour de produits et au support téléphonique. Le support de maintenance peut être renouvelé à l'issu de chaque terme fixé. Le chiffre d'affaires de la maintenance est ainsi comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de maintenance. Les contrats de maintenance sont payés par les clients en début de période contractuelle.

Le chiffre d'affaires issu des services comprend des prestations d'installation sur site ainsi que des prestations de formation. Il est comptabilisé lorsque la prestation est exécutée sur la base de récapitulatifs d'activité ou en fonction du degré d'avancement dès lors que le résultat de la transaction peut être estimé de façon fiable.

1.9.2 Impôts

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : la comptabilisation initiale du goodwill, la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés, résultent pour l'essentiel :

- du retraitement des profits internes sur stocks
- du retraitement des provisions d'indemnités de départ en retraite des salariés
- d'autres différences temporelles (provision pour participation, provision congés payés, contribution sociale de solidarité etc.).

Un actif d'impôt différé n'est inscrit au bilan que dans la mesure où il est probable qu'il sera récupéré au cours des années ultérieures. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

1.10 Résultat par action et instruments dilutifs

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours la période. Le résultat par action dilué est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives en application de la méthode dite du « rachat d'actions ».

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au 30 septembre 2006 et au 30 septembre 2007 est de 4 000 000, le nombre d'actions propres était de 17 032 au 30 septembre 2006, il est de 16 662 au 30 septembre 2007.

En application de la méthode dite du « rachat d'actions » le nombre d'instruments dilutifs ressort à 2 491 au 30 septembre 2007 (1 482 au 30 septembre 2006) et le nombre d'actions servant au calcul du résultat dilué par action à 3 985 829 (3 984 450 au 30 septembre 2006).

1.11 Information sectorielle

Un secteur est une composante distincte du Groupe qui est engagée soit dans la fourniture de produits ou services liés (secteur d'activité), soit dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier (secteur géographique) et qui est exposé à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

Le groupe considère que ses risques et sa rentabilité sont principalement affectés par le fait qu'il exerce sur différentes zones géographiques et a donc retenu comme seul niveau d'information sectorielle le secteur géographique. Le groupe distingue trois secteurs géographiques : France, Europe (hors France), Export.

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations ne sont pas encore en vigueur pour les exercices clôturant le 30 septembre 2007, et n'ont pas été appliqués pour la préparation des états financiers consolidés :

- IFRS 8 « *Secteurs opérationnels* » introduit l' « approche de la direction » pour établir l'information sectorielle. IFRS 8, qui sera d'application obligatoire pour les états financiers 2009 du Groupe, requiert que la note relative à l'information sectorielle soit basée sur le reporting interne régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel du Groupe, afin d'évaluer la performance de chaque secteur et de leur allouer des ressources. A ce jour, le Groupe présente une information sectorielle basée ses secteurs géographiques (voir note 6). L'information sectorielle restera inchangée selon l' « approche de la direction ».
- IAS 23 révisée « *Coûts d'emprunt* » supprime l'option consistant à comptabiliser en charges les coûts d'emprunt et impose qu'une entité immobilise, en tant que composant du coût de l'actif, les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié. L'application d'IAS 23 révisée sera obligatoire dans les états financiers 2009 du Groupe et constituera un changement de méthode comptable pour le Groupe. En accord avec les dispositions transitoires, le Groupe appliquera IAS 23 révisée aux actifs qualifiés pour lesquels l'incorporation des coûts d'emprunt débutera à compter de la date d'entrée en vigueur de la norme.
- IFRIC 11 « *IFRS 2- Transactions intragroupe basées sur des actions* » impose qu'un accord dont le paiement est fondé sur des actions dans lequel une entité reçoit des produits ou des services en contrepartie de l'attribution de ses propres instruments de capitaux propres, soit comptabilisé comme une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont l'entité obtient les instruments de capitaux propres. L'application d'IFRIC 11 sera obligatoire dans les états financiers 2008 du Groupe, de façon rétrospective. Il ne devrait pas y avoir d'impact sur les états financiers consolidés.
- IFRIC 12 « *Accords de concession de services* » donne des indications sur certaines questions liées à la comptabilisation et l'évaluation des accords de concession du secteur public au secteur privé. IFRIC 12, dont l'application sera obligatoire dans les états financiers 2008 du Groupe, ne devrait pas avoir d'impact sur les états financiers consolidés.
- IFRIC 13 « *Programmes de fidélisation des clients* » traite de la comptabilisation par les entités qui exploitent ou participent de toute autre façon, à des programmes de fidélisation pour leurs clients. L'interprétation concerne les programmes de fidélisation en vertu desquels le client peut utiliser des crédits par l'attribution de produits ou de services gratuits ou avec remise. IFRIC 13, qui sera d'application obligatoire dans les états financiers 2009 du Groupe, ne devrait pas avoir d'impact sur les états financiers.
- IFRIC 14 « *IAS 19- Plafonnement d'un actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction* » clarifie la date à laquelle les remboursements ou les diminutions de cotisations futures relatifs aux actifs d'un régime à prestations définies sont considérées comme disponibles et donne des précisions sur l'impact de l'obligation de financement minimum (OFM) sur ces actifs. L'interprétation traite également le point de savoir quand une OFM peut générer un passif. IFRIC 14 sera d'application obligatoire dans les états financiers 2008 du Groupe, de façon rétrospective. IFRIC 14 ne devrait pas avoir d'impact sur les états financiers consolidés..

Note 2 – Gestion du risque financier

2.1 Risque de crédit et de liquidités

Le groupe n'est pas exposé aux risque de crédit et au risque de liquidité.

En effet les disponibilités et équivalents de trésorerie du groupe représentent 84% de l'actif et les capitaux propres 89% du passif ; le risque de liquidité peut donc être considéré comme non significatif. La structure bilantielle du groupe devrait permettre d'obtenir facilement des lignes de crédit auprès des banques en cas de besoin.

2.1 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêts et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus.

2.1.1 Risque de change

Le risque de change (ventes/achats) peut être évalué comme faible. En effet, les achats sont principalement effectués en Euros. La majorité des contrats de vente est conclue en Euros. Les autres contrats sont conclus exclusivement en USD. Dans ce dernier cas, les contrats de vente prévoient une révision de prix dans l'hypothèse où le cours du dollar américain à la date de paiement varie de plus de 5% par rapport au cours de la date de facturation.

De plus deux de nos filiales étant de droit américain, leur comptabilité est tenue en USD. Nous subissons les variations de cette monnaie lors de la consolidation ; cependant l'impact ne peut être considéré comme significatif dans la mesure, ou les résultats de ces filiales représentent environ 5% du résultat consolidé, leurs capitaux propres

environ 3% des capitaux propres du groupe et leurs actifs financiers moins de 3% des disponibilités du groupe. Le montant des écarts de conversion sur la situation nette d'ouverture est de 226 K€ au 30 septembre 2007.

Concernant les dettes ou les créances en devises (hors filiales) au bilan du 30 septembre, il existe seulement une créance client de 3 K€.

Par contre nous signalons, que la société Metrologic Group S.A est titulaire d'un compte bancaire en dollars dont le solde au 30 septembre 2007 s'élève à 13 320 K€ (26% des disponibilités du groupe). L'évolution de la parité euro/dollars de 1 centime pourrait faire varier sa contre-valeur en euro de 94K€.

2.1.2 Risque de taux d'intérêts

Le risque sur les taux d'intérêts peut être évalué comme nul. En effet, le groupe n'a pas de dette financière à long terme au 30 septembre 2007.

2.1.2 Risques sur actions

A la clôture du 30/09/07, la société détenait 16.662 actions propres (attribution aux salariés pour 14177 et 2.485 contrat de liquidité) pour un montant de 603 K€ qui représente 1% de l'actif circulant ; le risque est donc considéré comme non significatif.

Note 3 - Périmètre de consolidation

SOCIETE	% CONTROLE	%INTERETS	ADRESSE	SIREN	METHODE DE CONSOLIDATION
METROLOGIC GROUP SA	STE Mère	STE Mère	6,chemin du Vieux Chêne 38240 Meylan	322882705	STE Mère
METROLOGIC GROUP GMBH	100%	100%	Adlersrabe 63 73249 Wernau	65204/23154	Intégrat° Globale
METROLOGIC SERVICES SAS	97,36%	97,36%	8,chemin des Preles 38240 Meylan	379131634	Intégrat° Globale
INTER-PROG	80%	80%	Via Monginevro,2B 10092 Beinasco ITALY	4433790013	Intégrat° Globale
METROLOGIC GROUP SERVICES INC	100%	100%	24148 RESEARCH DRIVE FARMINGTON HILLS MICHIGAN 48335	36-4297298	Intégrat° Globale
MG USA PROPERTIES	100%	100%	31313 NORTHWESTERN HIGHWAY SUITE 109 FARMINGTON HILLS MICHIGAN	26-0875590	Intégrat° Globale
METROLOGIC GROUP SPAIN SL	100%	100%	C/ ZUAZOBIDEA 34 POLIGONO INDUSTRIAL JUNDIZ CP 01015 VITORIA ALAVA	B01404052	Intégrat° Globale

Note 4 - Faits majeurs de l'exercice

En mai 2007 rachat de 10% des titres de la filiale de droit Espagnol, Metrologig Group Spain S.L. , à l'actionnaire minoritaire pour un montant de 20 000 euros. Cette opération porte à 100% la participation de la société mère dans sa filiale.

Dissolution de la filiale américaine MGNA Holding Inc le 30 septembre 2007. Cette filiale appartenant à 100% à Metrologic Group S.A. détenait 32,89% de la filiale commerciale de droit américain Metrologic Group Services Inc qui ont été transférés à Metrologic group S.A. qui détenait déjà 67,11% de cette filiale. Suite à cette opération la société mère détient 100% de sa filiale Metrologic Group Services Inc. Cette opération est sans impact sur les comptes consolidés.

Création d' une société de droit américain en septembre 2007, MG USA Properties, détenu à 100% par la société Metrologic Group S.A. La société mère a accordé une avance de \$1 200 000USD à sa filiale afin de lui permettre d'acquérir un bâtiment à usage commercial. Ce bâtiment doit être loué à la société Metrologic Group Inc, il n'est donc pas considéré comme un immeuble de placement.

Note 5 – Eléments postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

Note 6 – Compléments d'information relatifs au Bilan

Note 6.1 Goodwill

Le groupe a retenu trois UGT qui correspondent au regroupement de certaines de ces unités opérationnelles présentant des synergies de marché et de flux de trésorerie.

UGT	Valeur au 30/09/06	Valeur au 30/09/07
France	722	722
Europe(Hors France)	1 460	1 460
Export	0	0
TOTAL	2 182	2 182

L'évaluation des actifs relatifs aux unités génératrices de trésorerie a été réalisé à partir de business plans à cinq ans, lesquels ont été extrapolés à l'infini avec une croissance nulle afin de déterminer une valeur terminale, la méthode utilisée est celle des « free cash flow ». Les flux de trésorerie ont été actualisés au coût moyen pondéré du capital du groupe, corrigé le cas échéant pour prendre en compte les risques spécifiques liés à chacune des UGT, notamment le risque géographique. Le taux d'actualisation retenu varie entre 10 et 12% en fonction des risques attendus sur chacune des unités génératrices de trésorerie.

	Croissance moyenne du CA à 5 ans	Taux actualisation retenu	Taux croissance FCF utilisé pour calcul valeur terminale	Sensibilité (a)
France	15%	10%	0%	10%
Europe(Hors France)	15%	10 à 12%	0%	11%
Export	NA	NA	NA	NA

(a) sensibilité au taux d'actualisation, c'est à dire variation en % de l'évaluation des actifs de l'unité pour la variation de 1 point du taux d'actualisation.

Aucune dépréciation ne s'est avérée nécessaire au 30 septembre 2007.

Note 6.2 Autres actifs non courants

Valeurs Brutes	Au 30/09/2006	Acquisitions	Cessions rebuts	Au 30/09/2007
Logiciels	214	158	0	372
Fonds de commerce	11	0	0	11
Terrains	0	56	0	56
Constructions	0	508	0	508
Agencet, Aménagt des constructions	0	201	0	201
Inst. Techniques mat. et outillage	408	30	37	401
Installations générales	76	2	0	78
Matériel de transport	258	177	33	402
Matériel de bureau et informatiq, mobilier	585	76	80	581
Immobilisations en cours	0	112	0	112
Actifs financiers non courants (2)	110	116	95	131
TOTAL	1 662	1 436	245	2 853

(2) les actifs financiers non courants sont constitués :

- par les titres de participation que détient METROLOGIC GROUP S.A.
- par les sommes versées à la société PORTZAMPARC SA dans le cadre de la gestion sous mandat du contrat de liquidité (espèces).

Amortissements/ Dépréciations	Au 30/09/2006	Augmentation	Diminution	Au 30/09/2007
Logiciels	209	77	0	286
Constructions	0	1	0	1
Aménagements des constructions	0	1	0	1
Installations techniques, mat. et outillage	364	20	30	354
Installations générales	61	4	0	65
Matériel de transport	174	56	28	202
Matériel de bureau et inf. , mobilier	438	66	79	425
Actifs financiers non courants	15	0	0	15
TOTAL	1 261	225	137	1 349

Ventilation de l'actif net immobilisé par zone géographique (y compris Goodwill)

	2005/2006	2006/2007
France	982	1 289
Export	33	787
Europe (hors France)	1 570	1 610
TOTAL	2 585	3 686

Note 6.3 Actif courant

6.3.1 Stocks

La composition du stock net est la suivante : matières premières 170 K€, en-cours 128 K€ et marchandises 94 K€. Les dépréciations concernent principalement les matières premières.

6.3.2 Autres créances

Elles sont principalement constituées de créances sur l'état ou d'avances fournisseurs pour un montant total de 363 K€.

Note 6.4 Provisions

Rubriques	30/09/06	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non-utilisées	30/09/07
Provisions	216	45	0	15	246
	216	45	0	15	246

Les provisions sont principalement constituées des provisions d'indemnités de départ des salariés.

Le montant des droits qui sont acquis par les salariés des sociétés françaises du groupe au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 157 K€ charges sociales comprises.

Le montant des droits acquis par les salariés de la société Italienne correspond à la provision pour T.F.R inscrite au passif des comptes sociaux italiens pour un montant de 78 K€.

Note 6.5 Dettes courantes

Le détail des autres dettes est le suivant :

. Dettes fiscales et sociales	1 844K€
. Total divers	107 K€
. TOTAL	1 951 K€

Note 6.6 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent principalement aux contrats de maintenance vendus pour lesquels les prestations ne sont pas totalement achevés.

Note 7 – Compléments d'information relatifs au Compte de résultat

Note 7.1 Chiffre d'affaires par zone géographique

En K€	30/09/06	30/09/07
France	5 948	4 953
Export	5 382	8 147
Europe (hors France)	10 677	10 516
TOTAL	22 007	23 616

Note 7.2 Ventilation du résultat opérationnel par zone géographique

Répartition du résultat opérationnel réalisé par les différentes entités juridiques dans leurs pays respectifs :

	2005/06	2006/07
France	8 575	5 930
Export	1 447	3 448
Europe (hors France)	2 969	3 696
TOTAL	12 991	13 074

Note 7.3 Autres achats et charges externes

Ce poste se ventile comme suit :	2005/06	2006/07
- Achats matières premières et autres appro.	493	540
- Sous-traitance	215	215
- Locations et charges locatives	436	450
- Commissions	84	290
- Honoraires	350	398
- Publicité et relations publiques	98	112
- Déplacements , missions, réceptions	443	461
- Autres	417	498
TOTAL	2 536	2 964

Note 7.4 Effectifs moyens

	2005/06	2006/07
-Ingénieurs et cadres	41	46
-Employés et techniciens	56	59
Effectif total	97	105

Note 7.5 Détail des produits et charges financières

Le produits financiers sont principalement constitués d'intérêts perçus sur les placements de trésorerie soit 1801 K€. Les charges financières sont essentiellement constituées de 1 K€ d'intérêts sur les emprunts.

Note 7.6 Impôts sur les bénéfices

Note 7.6.1 Ventilation de l'impôt sur les sociétés :

	Résultat avant impôt	Impôts exigibles	Impôts différés	Résultat Net
Résultat opérationnel	13 074	(4 490)	53	8 637
Coût de l'endettement financier net	1 800	(619)		1 181
Crédit impôt recherche		352		352
Crédit impôt création d'emploi				
TOTAL	14 874	(4757)	53	10 170

Le groupe a bénéficié d'une réduction de sa charge fiscale de l'exercice liée au bénéfice d'un crédit d'impôt recherche de 352K€.

Note 7.6.2-Preuve de l'impôt

Rapprochement entre le taux d'impôt effectif et le taux d'impôt applicable

En % du résultat avant impôt	30/09/07	30/09/06
Taux normal d'imposition en France	(34,23%)	(34,23%)
Incidence des:		
Crédits d'impôts	2,45%	1,94%
Impositions forfaitaires		(0,48%)
Dépréciation goodwill		(0,71%)
Ecart de taux sociétés étrangères	0,08%	(0,07%)
Différences entre résultat comptable et fiscal	(0,06%)	(0,22%)
Utilisat° des déficits reportables antérieurs	0,08%	0,65%
Pertes de l'exercice non utilisées	(0,01%)	(0,09%)
Régularisat° impôts différés exercice antérieur	0,08%	0,12%
Différences temporaires		0,34%
Profit rachat minoritaire MGNA		0,11%
Taux effectif d'impôt du Groupe	(31,61 %)	(32,64%)

Note 7.6.3- Impôts différés

Bases d'impôts différés actif :

- Différences temporelles au 30 septembre 2006	911
- Différences temporelles au 30 septembre 2007	1 044

- Variation en bases 133

Bases d'impôts différés passifs :

- Différences temporelles au 30 septembre 2006	0
- Différences temporelles au 30 septembre 2007	59

- Variation en bases 59

- Produit d'impôt différé de l'exercice 2006/2007	73
- Charge d'impôt différé de l'exercice 2006/2007	20

Note 8 – Parties Liées

Note 8.1 Rémunérations versées aux organes de direction et parties liées

Les parties liées comprennent la société Philippe CIMADOMO HOLDING ainsi que les membres des organes de direction.

Note 8.2 Organes de direction

La rémunération annuelle brute versée aux membres de la direction s'est élevée pour l'exercice 2006/2007 à 336 K€. Aucun jeton de présence n'a été alloué au conseil d'administration.

Note 8.3 Autres transactions avec les parties liées

Les montants facturés par la Holding aux différentes sociétés du groupe s'élevant à un montant de 137K€ représentent la contrepartie économique des services rendus par la Holding.

Note 9 – Engagements hors bilan

La société mère s'est portée caution auprès de la banque HSBC pour le compte de certaines de ses filiales qui ont, par cet intermédiaire, obtenu des autorisations de découvert à un taux négocié. Le montant total de ces cautions s'élève à 411K€ et est réparti de la manière suivante :

- . 300K\$ pour Metrologic group Inc
- . 200K€ pour INTER-PROG

Tableau récapitulatif des engagements liés à l'activité courante

	N	N-1
Cautions de contre garantie sur marchés	Néant	Néant
Créances cédées non échues (Dailly)	Néant	Néant
Nantissements hypothèques sûretés réelles	Néant	Néant
Avals cautions garanties données		
Pour Metrologic Group Inc	300K\$ 300K\$	
Pour Silma Inc	0	300K\$
Pour Inter-Prog	200K€ 200K€	

Ce tableau n'omet pas d'engagements hors-bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

Note 10- Contrats de location

Le groupe ne dispose pas de contrat de crédit bail ou de location financement. Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Note 11- Capitaux propres

Capital social :

Le capital social de METROLOGIC Group S.A est composé de 4.000.000 d'actions de 0,25 Euro de valeur nominale. Le nombre d'actions propres détenues au 30 septembre 2007 est de 16 662.

Le tableau de variation des capitaux propres du 01/10/05 au 30/09/07 : voir état de synthèse.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Metrologic Group S.A. relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill selon les modalités décrites dans la note 1.4.4 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 6.1 de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Meylan, le 10 mars 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Philippe Massonnat Jean-Marc Baumann
Associé Associé

Bourguignon Audit Associés

Gilles Bourguignon

États financiers sociaux de l'exercice 2006-2007

Bilan social

BILAN	30-sept-07		30-sept-06	30-sept-05
	Brut	Dépréciation	Net en K€	Net en K€
ACTIF				
Immobilisations incorporelles	949	-269	680	560
Immobilisations corporelles	1 010	-656	354	141
Immobilisations financières	4 330	-15	4 315	4 331
ACTIF IMMOBILISE	6 289	-940	5 349	5 032
Stocks et en-cours	358	-50	308	265
Avances et acomptes versés sur commandes	7	-	7	2
Clients et comptes rattachés	3 798	-164	3 634	4 240
Autres créances	1 279	-	1 279	195
Valeurs mobilières de placements	4 938	-	4 938	13 010
Disponibilités	44 450	-	44 450	31 547
ACTIF CIRCULANT	54 830	-214	54 616	49 259
Charges à répartir	0	-	0	0
Charges constatées d'avance	51	-	51	35
Ecart conversion actif	21	-	21	0
TOTAL ACTIF	61 191	-1 154	60 037	54 326
PASSIF				
Capital social			1 000	1 000
Réserve légale			100	100
Réserves statutaires			44 301	37 851
Report à nouveau			15	6
Résultat de l'exercice			9 211	9 923
CAPITAUX PROPRES			54 627	48 880
Provisions pour risques et charges			91	41
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			91	41
Avances conditionnées			0	0
Dettes financières diverses			8	0
Avances et acomptes reçus sur commandes			49	35
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			607	603
Dettes fiscales et sociales			1 258	1 625
Autres dettes			0	1
TOTAL DES DETTES			1 922	2 264
Produits constatés d'avance			3 397	3 137
Ecart conversion passif			0	4
TOTAL PASSIF			60 037	54 326

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT en K€	30 sept. 07	30 sept. 06	Variation en %	30 sept. 05
Chiffre d'affaires	19 583	18 524	6%	16 568
Production stockée	54	-20		2
PRODUCTION	19 637	18 504	6%	16 570
Coût d'achat des marchandises vendues	-112	-101		-145
Autres achats et charges externes	-2 837	-2 619		-2 598
VALEUR AJOUTEE	16 688	15 784	6%	13 827
Impôts et taxes	-375	-363		-326
Charges de personnel	-3 071	-2 760		-2 721
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	13 242	12 661	5%	10 780
Dotations aux amortissements et provisions	-176	-86		-85
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	70	48		48
Autres charges et produits	-20	0		-2
RESULTAT D'EXPLOITATION	13 116	12 623	4%	10 741
Produits financiers	1 696	2 311		1 005
Charges financières	-922	-230		-198
RESULTAT FINANCIER	774	2 081	-63%	807
RESULTAT COURANT	13 890	14 704	-6%	11 548
Produits exceptionnels	65	10		70
Charges exceptionnelles	-18	-14		-4
RESULTAT EXCEPTIONNEL	47	-4		66
RESULTAT AVANT IMPOTS ET PARTICIPATION	13 937	14 700	-5%	11 614
Intéressement et participation des salariés	-408	-383		-142
Impôts sur les bénéfices	-4 318	-4 394		-3 719
RESULTAT NET	9 211	9 923	-7%	7 753

Annexe aux comptes annuels

(les données chiffrées sont exprimées en milliers d'Euros sauf précisions contraires)

Note 1 Faits majeurs de l'exercice

En mai 2007 rachat de 10% des titres de la filiale de droit Espagnol, Metrologig Group Spain S.L. , à l'actionnaire minoritaire pour un montant de 20 000 euros. Cette opération porte à 100% la participation de la société mère dans sa filiale.

Dissolution de la filiale américaine MGNA Holding Inc le 30 septembre 2007. Cette filiale appartenant à 100% à Metrologic Group S.A. détenait 32,89% de la filiale commerciale de droit américain Metrologic Group Inc. Cette opération permet à la société mère de détenir 100% de sa filiale commerciale aux USA et se solde par la comptabilisation d'un mali de confusion de 39 494 euros (voir Note 2.3).

Création d' une société de droit américain en septembre 2007, MG USA Properties, détenu à 100% par la société Metrologic Group S.A. La société mère a accordé une avance de \$1 200 000USD à sa filiale afin de lui permettre d'acquérir un bâtiment à usage commerciale. Ce bâtiment doit être principalement loué à la société Metrologic Group Inc.

Note 2 Règles et méthodes comptables

2.1 Règles et méthodes comptables

L'exercice social a une durée de 12 mois couvrant la période allant du 1^{er} octobre au 30 septembre.

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés selon la réglementation française en vigueur résultant des dispositions des articles L.123-12 à L.123-28 du code du commerce et du plan comptable général défini par le règlement n° 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). Les conventions comptables de base ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, du principe de permanence des méthodes d'un exercice sur l'autre, de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

Depuis l'exercice dernier le règlements CRC n°2002-10 se rapportant aux règles d'amortissement et de dépréciation des actifs, ainsi que le règlement CRC n°2004-06 concernant les règles en matière de définition, de comptabilisation et d'évaluation des actifs sont appliqués.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

2.2 Société consolidante

METROLOGIC GROUP SA est la société mère du groupe et établit des comptes consolidés .

2.3 Immobilisations incorporelles

- . Le fonds commercial apporté à la constitution de la société n'est pas amorti, son montant n'est pas significatif.
- . Le fonds de commerce correspondant à la clientèle de la filiale américaine dissoute Silma Inc n'est pas amorti, mais sera soumis à un test de perte de valeur à chaque clôture annuelle.
- . Le mali de confusion provenant de la dissolution de la filiale de droit américain MGNA Holding Inc n'est pas amorti, mais sera soumis à un test de perte de valeur à chaque clôture annuelle.
- . Les autres immobilisations incorporelles comprenant les logiciels et progiciels sont généralement amorties selon le mode linéaire sur une durée de un an. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- . Les frais de recherche et de développement ne sont pas immobilisés ; ils figurent directement dans les charges de l'exercice.
- . Les frais de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte liés aux acquisitions d'immobilisations sont laissés en charges.

2.4 Immobilisations corporelles

- . Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- . L'amortissement économique est calculé selon le mode linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation.

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Matériel et outillage	Linéaire	5 - 8 ans
Installations générales	Linéaire	5 -10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 - 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 - 4 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 - 10 ans

. Les frais de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte liés aux acquisitions d'immobilisations sont laissés en charges.

2.5 Immobilisations financières

. Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur d'utilité. Cette dernière est appréciée par référence aux capitaux propres, au résultat de la filiale et à ses perspectives de rentabilité à court et à moyen terme.

L'application de ce principe nous a conduit à constater une provision pour dépréciation des titres de la filiale SILMA GmbH. En effet il a été décidé de fermer cette filiale qui n'a aucune activité commerciale. Cette provision de 14 600 euros avait été constatée sur l'exercice 2004-2005.

. Les sommes versées à la société de bourse PORTZAMPARC SA dans le cadre de la gestion sous mandat du contrat de liquidité (espèces et titres) sont comptabilisées de manière identique à celle de même nature réalisées par la société. Pour les actions propres détenues en compte 277 « actions propres » et pour les espèces en compte 276 « autres créances immobilisées » pour tenir compte de leur indisponibilité.

De même, le contrat de liquidité étant transparent au regard de la comptabilisation des opérations, la société enregistre les plus-values et les moins-values de chaque opération au compte de résultat.

Au 30/09/07 le montant des sommes, correspondant au contrat de liquidité, sont enregistrées en autres immobilisations financières pour un total de 193 502 Euros. Cette somme comprend 2485 actions propres pour un montant de 94 091 Euros.

. Les frais de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte liés aux acquisitions d'immobilisations sont laissés en charges.

2.6 Stocks

. Les stocks de fournitures et marchandises sont valorisés au coût moyen unitaire pondéré.

. Les en-cours de production et les produits finis sont évalués à leur coût de production comprenant le coût des fournitures et celui des opérations de montage et de test.

. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur brute des stocks s'avère supérieure à la valeur actuelle en tenant compte de l'obsolescence des produits.

2.7 Créances et dettes

. Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur historique.

. Les provisions pour dépréciation des créances clients sont évaluées au cas par cas en fonction du risque d'irrecouvrabilité ; elles sont égales à la différence entre leur valeur nominale hors taxes et la valeur de recouvrement estimée.

2.8 Opérations en devises

. En cours d'exercice, les opérations en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euros à la date d'opération.

. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite dans le poste "Ecart de conversion".

2.9 Valeurs mobilières de placement

La société possède 14177 de ses actions propres qui sont affectées en vue de leur attribution aux salariés.

Ces 14177 actions dont la valeur d'achat s'élève à 509264 € sont inscrites à l'actif du bilan sous la rubrique valeurs mobilières de placement. Leur valeur appréciée au cours de clôture de l'exercice s'élève au total de 537 719 € ; aucune provision pour dépréciation des titres n'a donc été constituée.

Les réserves indisponibles nécessaires à la détention d'actions propres sont incluses dans le poste autres réserves et sont très largement supérieures aux réserves nécessaires.

2.10 Disponibilités

Les placements de trésorerie sont constitués de comptes à terme (CAT), de certificats de dépôts négociés (CDN), de parts de FCP et d'un placement de type CAPI. La totalité de ces avoirs sont cessibles à très court terme. Ils n'existent pas de différence significative entre leur valeur de marché et leur valeur comptable.

2.11 Provisions pour retraite

Aucune provision pour indemnités de fin de carrière, compléments de retraite des salariés n'a été constituée dans les comptes sociaux. Le montant des engagements supportés à ce titre est indiqué en note 5.

2.12 Provisions pour risques et charges

Elles sont estimées en fonction des données connues de la société à la date d'arrêté des comptes de l'exercice.

Au 30 septembre 2007 elle est constituée

- de la provision pour risque sur le plan d'option d'achat d'actions mis en place le 17 mai 2002 pour un montant de 11K€,
- de la provision pour risque sur les plans d'attributions gratuites d'actions du 25 avril 2006 et du 26 février 2007 pour un montant de 59K€. Le montant de la provision correspond à la différence entre le prix d'achat des actions sur le marché et le prix de rachat fixé aux bénéficiaires dans les différents plans.
- De la provision pour risque d'écarts de conversion actif clients pour un montant de 21K€.

2.13 Règles de comptabilisation du chiffre d'affaires

La livraison d'un bien ou d'une prestation de services entraîne l'établissement d'une facture, qui est datée et comptabilisée en produit à la date de son émission. Dans le cas de la facturation des contrats de maintenance le produit est étalé linéairement sur la durée du contrat facturé.

Note 3 Compléments d'information relatifs au Bilan

3.1 Actif immobilisé

3.1.1 Mouvements de l'actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sur les immobilisations sont présentés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS EN VALEUR BRUTE				
Nature des immobilisations	Valeur brute au 30/09/06	Acquisitions	Cessions ou mises hors services	Valeur brute au 30/09/07
Logiciels	202	158	0	360
Fonds de Commerce	550	0	0	550
Mali de confusion	0	39	0	39
Immobilisations incorporelles	752	197	0	949
Agencements des constructions	0	0	0	0
Install. techniques, matériel et outillage	261	15	0	276
Agencements et aménagements divers	18	2	0	20
Matériel de transport	88	103	0	191
Matériel et mobilier de bureau	355	61	4	412
Immobilisations en cours	0	111	0	111
Immobilisations corporelles	722	292	4	1010
Titres de participation et créances rattachées	4155	20	39	4136
Autres immobilisations financières	191	546	543	194
Immobilisations financières	4346	566	582	4330
Total des immobilisations	5820	1055	586	6289

3.1.2 Mouvements des amortissements des immobilisations

Les mouvements de l'exercice des amortissements sont présentés dans le tableau suivant :

TABEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS				
Nature des immobilisations	Montant des amort/prov. au 30/09/06	Dotations de l'exercice	Reprises/Amort et prov. sur sorties d'actif	Montant des amort/prov. Au 30/09/07
Logiciels	192	77	0	269
Immobilisations incorporelles	192	77	0	269
Agencements des constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage	249	6	0	255
Agencements et aménagements divers	6	3	0	9
Matériel de transport	88	20	0	108
Matériel et mobilier de bureau	238	50	4	284
Immobilisations corporelles	581	79	4	656
Immobilisations financières	15	0	0	15
Total des amortissements et provisions	788	156	4	940

3.1.3 Immobilisations financières

Le tableau et la liste des filiales et participations sont présentés dans le document unique figurant note 6 .

3.2 Entreprises liées

Les postes comprenant des montants relatifs aux entreprises susceptibles d'entrer dans un ensemble consolidable sont les suivants :

	Sociétés Apparentées	Filiales consolidées
- Participations	0	4120
- Créances clients et comptes rattachés	1	1277
- Autres créances	0	853
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9	307

3.3 Créances

Le détail des créances apparaît dans le tableau suivant :

	30/09/2007	30/09/2006
- Clients douteux ou litigieux	174	176
- Acomptes versés	7	2
- Autres créances clients	3624	4229
- Créances sur l'état = TVA+IS	408	112
- Groupe et associés	852	66
- Débiteurs Divers	18	17
	5083	4602
- Charges constatées d'avance	51	35
TOTAL	5135	4637

L'ensemble des créances est à échéance inférieure à un an à l'exception des créances douteuses dont l'échéance est supérieure à un an.

L'augmentation des créances est principalement lié à l'augmentation des créances sur l'Etat (Impôt société) ainsi qu' à l'avance en compte courant faite à la filiale MG USA Properties pour un montant de \$1 200 000USD (voir Note 1).

Ecarts de conversion- Actif

Les écarts de conversion Actif s'élèvent à 21KE

3.5 Composition du capital social

Le capital social s'élève à 1000 000 € , il est divisé en 4 000 000 d'actions de 0,25 € de valeur nominale .

3.6 Avances conditionnées

Néant .

3.7 Provisions

Les mouvements de l'exercice sur les provisions sont récapitulés dans le tableau suivant

Nature des provisions	Provisions au 30/09/06	Dotations de L'exercice	Reprises de l'exercice utilisées	Reprises de l'exercice non utilisées	Provisions au 30/09/07
Provision pour risque de change	0	21	0	0	21
Autre provision pour risque	41	29	0	0	70
<i>Provision pour risques et charges</i>	<i>41</i>	<i>50</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>91</i>
Dépréciation des stocks et en-cours	68	0	0	18	50
Dépréciation des comptes clients	165	20	0	21	164
Dépréciation VMP (Actions propres)	0	0	0	0	0
<i>Provisions pour dépréciation</i>	<i>233</i>	<i>20</i>	<i>0</i>	<i>39</i>	<i>214</i>
Total des provisions	274	70	0	39	305
Dont dotations et reprises d'exploitation		41	0	39	
Dont dotations et reprises Financières		29	0	0	

3.8 Dettes

Le détail des dettes apparaît dans le tableau suivant :

	30/09/2007	30/09/2006
- Emprunts auprès des établ. Crédit	8	0
- Groupe et associés	0	0
- Avances et acomptes reçus	49	35
- Fournisseurs et comptes rattachés	607	603
- Personnel et organismes sociaux	952	871
- Etat impôt sur les sociétés	0	447
- Etat TVA et autres impôts	306	307
- Autres dettes	0	1
	1922	2264
- Produits constatés d'avance	3397	3137
TOTAL	5319	5401

L'ensemble de ces dettes est à échéance inférieure à un an.

La diminution des dettes est principalement liée au fait que nous n'avons pas de dette sur l'impôt sur les bénéfices à payer au 30/09/2007 (voir Note 3).

3.9 Charges à payer incluses dans les postes du bilan

-Fournisseurs	231K€
-Dettes fiscales et sociales	1015K€
-Autres dettes	0K€

3.10 Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

-Clients et comptes rattachés	7K€
-Autres créances	152K€

3.11 Comptes de régularisation - Passif

Les produits constatés d'avance qui s'élèvent à 3 397 K€ sont constitués des contrats de maintenance dont les prestations ne sont pas exécutées ou partiellement exécutées à la clôture de l'exercice.

3.12 Ecart de conversion - Passif

Néant.

Note 4 Compléments d'information relatifs au Compte de Résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par zones géographiques est retracée dans le tableau ci-après :

	30/09/2007			30/09/2006		
	Total	Dont CEE	Dont export	Total	Dont CEE	Dont export
- Ventes de marchandises	301	27	22	103	13	46
- Production	9900	4312	3942	9474	4499	2292
- Prestations services	9382	4018	2305	8947	4390	1353
TOTAL	19583	8357	6269	18524	8902	3691

La ventilation du chiffre d'affaires par lignes de produit est retracée dans le tableau ci-après :

	30/09/2007	30/09/2006
- Licences	8683	7835
- Maintenance	8316	7532
- Produits électroniques	1436	1800
- Négoce	131	94
- Autres services	1017	1263
TOTAL	19583	18524

4.2 Détail du poste Autres achats et charges externes

Ce poste se ventile comme suit :

	30/09/2007	30/09/2006
- Sous-traitance	930	1113
- Locations		
et Charges locatives	330	313
- Commissions	89	40
- Honoraires	268	236
- Publicité		
et relations publiques	78	59
- Déplacements missions,		
réceptions	128	134
- Achats de matières premières et autres approvisionnements	428	387
- Autres	586	337
TOTAL	2837	2619

Note 5 Autres éléments d'information

5.1 Engagements financiers

. Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés de la société au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 74K€ hors charges sociales. La méthode utilisée est « la méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière », elle est fondée sur les effectifs, l'ancienneté, l'âge de départ à la retraite et prend en compte également un taux de départs naturels et une table de mortalité. Le calcul tient compte de l'actualisation, le taux retenu correspond au taux d'obligations privées de première catégorie.

. Les salariés ont acquis, au 30 septembre 2007, 3264 heures au titre du DIF.

. La société METROLOGIC GROUP SA s'est portée caution auprès de la banque HSBC pour le compte de certaines de ses filiales qui ont par cet intermédiaire obtenu des autorisations de découvert à un taux négocié. Le montant total de ces cautions s'élève à 411 K€, le détail de ces cautions est indiqué dans la note 6.1.

5.2 Ventilation de l'effectif moyen

	2006/2007	2005/2006
- Cadres	36	33
- Employés	26	23
TOTAL	62	56

5.3 Rémunérations des dirigeants

La rémunération annuelle brute versée aux membres de la direction s'est élevée pour l'exercice 2006/2007 à 336K€. Aucun jeton de présence n'a été alloué au conseil d'administration.

5.4 Information sur le risque de change

. Les achats sont principalement effectués en Euros.

. Les ventes sont effectuées en Euros ou en Dollars U.S. pour certains clients. Dans ce dernier cas, les contrats de vente prévoient une révision de prix dans l'hypothèse où le cours du Dollars U.S. à la date de paiement varie de plus de 5% par rapport au cours à la date de facturation.

5.5 Eléments fiscaux

5.5.1 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

	Résultat avant impôt	Impôt sociétés	Résultat net
Résultat courant	13890	(4795)	9095
Résultat exceptionnel	47	(16)	31
Participation	(408)	141	(267)
Crédit impôt recherche		352	352
Crédit impôt création d'emploi			
TOTAL	13529	(4318)	9211

5.5.2 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

. L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Bases	
- Congés payés	310
- Charges à payer	83
- Ecart de conversion passifs	0
- Participation	408
Total	801
Taux d'imposition	34,3%
Allègements de la dette future d'impôts	275

Note 6 Autres éléments d'information

6.1 Liste des filiales et participations au 30 septembre 2007 (en € sauf précisions contraires)

Informations financières	Capital	Capitaux propres autres que le capital An 30/09/07	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus Brute	Valeurs comptable des titres détenus Nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montants des cautions et avais donnés par la société	Chiffres d'affaire hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
Renseign. détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication filiales détenues à plus de 50%											
- Métrologic GmbH D- 73249 Wernau	202000	128959	100%	203670	203670	0	0	2433526	148071		
- Métrologic Services S.A.S. Ch. Des Prêles 38240 MEYLAN	38500	912739	97.36 %	816246	816246	0	0	830734	107223		
- MG USA Properties Inc. Farmington Hills USA-48335 Michigan	100 \$	-4941 \$	100 %	71 €	71 €	853018 €	0	1995 \$	-4941 \$		
- Métrologic Group Services Inc. Farmington Hills USA-48335 Michigan	1001000 \$	1092393 \$	100 %	1014731 €	1014731 €	0	300000 \$	6132071 \$	741869 \$		
- INTER-PROG Via Monginevro 2/B 10092 BEINASCO ITALY	10000	267719	80%	1875249	1875249	0	200000 €	2074665	53144		
- SILMA GmbH D-73249 Wernau	25000	-12206	100%	25 000	10400	0	0	0	0		
-Métrologic Spain S.L. Zuazobidea n°34 01015 VITORIA Spain	200000	49507	100 %	200000	200000	0	0	968890	87726		

Rapport général des commissaires aux comptes

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Metrologic Group S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et méthodes comptables

Les titres de participation sont évalués en retenant les méthodes décrites dans la note 2.5 de l'annexe intitulée « Immobilisations Financières ». Nous avons examiné, sur la base des éléments disponibles, les éléments de calcul ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité retenues pour les principales lignes de titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements de toute nature consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes

Meylan et Grenoble, le 10 mars 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Philippe Massonnat
Associé

Jean-Marc Baumann
Associé

Bourguignon Audit Associés

Gilles Bourguignon

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1 Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40, L.225-22-1 et L.225-42-1 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avance de trésorerie

- Personne concernée : M. Philippe Cimadomo, Administrateur.
- Nature et objet :
Avance de trésorerie consentie à la société Metrologic Group USA Properties Inc., filiale de Metrologic Group, en septembre 2007.
- Modalités :
 - Taux d'intérêt : TDJ -1 %,
 - Intérêts perçus au titre de l'exercice : Néant,
 - Montant de l'avance au 30 septembre 2007 : USD.1,2 million.

2 Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 Bail avec la SCI Le Chêne et Le Roseau

- Nature et objet :
Location par votre société des locaux du siège social 6 chemin du Vieux Chêne à Meylan. Bail du 1^{er} août 2003 portant effet à la même date.
- Modalités :
 - Loyer annuel de 271 000 €, révisable à l'expiration de chaque période triennale dans les conditions prescrites par le décret du 30 septembre 1953,
 - Indexation annuelle à l'intérieur de chaque période triennale en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction, référence 1^{er} trimestre 2003,

-Loyer supporté au titre de l'exercice : €.312.883 hors taxes.

-Charges locatives supportées au titre de l'exercice : néant.

2.2 Contrat de maintenance des locaux avec la S.A. Philippe Cimadomo Holding

- Nature et objet :

La S.A. Philippe Cimadomo Holding effectue des prestations d'entretien des locaux de votre société facturées au temps passé.

- Modalités :

Coût supporté au titre de l'exercice : €.4.400 hors taxes.

2.3 Refacturation de frais de recherche par la société Metrologic Services S.A.S.

- Nature et objet :

Refacturation à votre société d'heures de recherche et développement réalisées par la société Metrologic Services S.A.S. Le prix de l'heure de recherche inclut le salaire brut moyen des ingénieurs, les charges sociales, les congés payés et les frais de structure.

- Modalités :

Votre société a comptabilisée pour l'exercice clos le 30 septembre 2007 une charge de €.351.953 au titre de cette convention.

2.4 Convention de trésorerie avec la société italienne Inter-Prog

- Nature et objet :

Convention du 11 juin 2001 portant sur une avance en compte courant.

- Modalités :

-Intérêts perçus au titre de l'exercice : €2.190,

-Solde de l'avance consentie au 30 septembre 2007 : €0,

-Taux d'intérêt : 3,42 % pour l'exercice

2.5 Caution accordée à l'organisme bancaire HSBC pour le compte de la filiale Metrologic Group Inc.

- Nature et objet :

Convention autorisée le 8 avril 2002, portant sur une autorisation de découvert au profit de la filiale Metrologic Group Inc.

- Modalités :

Caution accordée à hauteur de USD.300.000.

2.6 Caution accordée à l'organisme bancaire HSBC pour le compte de la filiale Inter-Prog

- Nature et objet :

Convention autorisée le 8 avril 2002, portant sur une autorisation de découvert au profit de la filiale Inter-Prog.

- Modalités :

Caution accordée à hauteur de € 200.000.

2.7 Convention d'assistance avec la S.A. Philippe Cimadomo Holding

- Nature et objet :

Convention du 20 février 2006 concernant des prestations d'assistance administrative, juridique, commerciale, financière et informatique à votre société par la S.A. Philippe Cimadomo Holding. Le montant de la redevance correspond à 2,00 % du chiffre d'affaires hors taxes de votre société, le chiffre d'affaire considéré pour cette convention étant plafonné à un maximum annuel de € 5.748.000.

- Modalités :

Redevance supportée au titre de l'exercice : € 114.960

Les commissaires aux comptes

Meylan , le 10 mars 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Philippe Massonnat
Associé

Jean-Marc Baumann
Associé

BOURGUIGNON AUDIT ASSOCIES

Gilles Bourguignon

ASSEMBLEE GENERALE DU 31 MARS 2008

ORDRE DU JOUR ET TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 30 Septembre 2007 incluant le rapport de gestion du groupe ; rapport du président du conseil d'administration,
- Approbation des comptes annuels, des comptes consolidés et des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce,
- Affectation du résultat,
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce,
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Fixation du montant des jetons de présence,

ORDRE DU JOUR DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE

- Délégation de pouvoirs à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder, au profit des dirigeants sociaux et des salariés, à des attributions gratuites d'actions,
- Mise en harmonie des statuts avec les dispositions du décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006,

ORDRE DU JOUR DE LA COMPETENCE DES DEUX ASSEMBLEES

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

TEXTE DES RESOLUTIONS

RESOLUTIONS DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE

Première Résolution (Approbation des comptes sociaux) - L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration, du président du conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 30 septembre 2007 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 9.210.912 €.

L'assemblée générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 17.771 €, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant représentant 5.924 €.

Deuxième Résolution (Approbation des comptes consolidés) - L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration, du président du conseil et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 30 septembre 2007 approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice de 10.170 K€ et un bénéfice net part de groupe de 10.155 K€.

Troisième Résolution (Conventions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce) - Statuant sur le rapport spécial qui lui a été présenté sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'assemblée générale approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième Résolution (Affectation du résultat) - Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de procéder à l'affectation de résultat suivante :

Origine			
	- Report à nouveau créditeur		14.726 €
	- Résultat de l'exercice : bénéfice de		9.210.912 €
Affectation			
	- Autres réserves (réserve ordinaire)	2.725.638 €	
	- Dividendes	6.500.000 €	
	TOTAUX	9.225.638 €	9.225.638 €

Le dividende revenant à chaque action est ainsi fixé à 1,625 € éligible pour les personnes physiques résidant en France à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du CGI.

Il sera mis en paiement dès le 30 avril 2008.

Le montant des dividendes revenant aux actions propres de la société sera porté au crédit du compte « report à nouveau ».

L'assemblée générale reconnaît en outre qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois précédents exercices, les dividendes distribués à chaque action se sont élevés respectivement à :

	Revenus éligibles pour les personnes physiques résidant en France à la réfaction de 50 % ou de 40 %		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Exercice 2003/2004 (réfaction de 50%)	0,435 €	Néant	Néant
Exercice 2004/2005 (réfaction de 40%)	0,435 €	Néant	Néant
Exercice 2005/2006 (réfaction de 40%)	0,87 €	Néant	Néant

Cinquième Résolution (Programme de rachat d'action) - L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 400.000 actions.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 2007.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer la liquidité et/ou l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du groupe et procéder à toute cession et/ou attribution d'actions aux salariés dans le cadre des dispositions légales,

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés. Les actions acquises au titre de la présente autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées par tous moyens et à tout moment dans les limites prévues par la réglementation applicable. Elles pourront également être utilisées dans le cadre de plan d'options d'achat d'actions consenties à des salariés et mandataires sociaux du groupe et de cession ou d'attribution aux salariés du groupe.

Le prix maximum d'achat est fixé à 60 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions. Le prix de cession ou de transfert sera fixé dans les conditions légales pour les cessions ou transferts d'actions réalisés dans le cadre de plan d'option d'achat d'actions et de cessions ou d'attributions d'actions aux salariés.

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 24.000.000 euros.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation à son directeur général à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Sixième Résolution (Nomination d'un nouvel administrateur) - L'assemblée générale, nomme en qualité de nouvel administrateur, Monsieur Giovanni CAVALLINI, demeurant à 20121 MILAN (Italie) – Piazza Castello 2, né à MILAN (Italie) le 28 décembre 1950 pour une durée de six (6) années commençant à courir ce jour et qui prendra fin le jour et à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 30 septembre 2013 et qui se tiendra dans le courant de l'année 2014.

Septième Résolution (Jetons de présence) - L'assemblée générale, décide de fixer à la somme globale de 50.000 euros le montant annuel des jetons de présence alloués au conseil d'administration, pour l'exercice en cours qui sera clos le 30 septembre 2008, et pour les exercices à venir, sauf modifications ultérieures.

RESOLUTIONS DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE

Huitième Résolution (Délégation de pouvoirs à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder, au profit des dirigeants sociaux et des salariés, à des attributions gratuites d'actions) – L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des dirigeants sociaux et des salariés – ou de certains d'entre eux – de la société et des sociétés qui lui sont liées, à des attributions gratuites d'actions de la société à émettre ou existantes et provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale du 21 mars 2005.

Le délai pendant lequel le conseil d'administration pourra utiliser cette autorisation en une ou plusieurs fois est fixé à quatorze mois (14) mois à compter de la présente assemblée.

Sont exclus du bénéfice de ces attributions, les dirigeants sociaux et les salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées, détenant plus de 10 % du capital social de la société.

Le nombre maximum des attributions gratuites d'actions est fixé à 10 % du capital.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition fixée par le conseil d'administration, période d'acquisition dont l'assemblée décide qu'elle ne pourra être inférieure à deux ans. Elle décide en outre que l'obligation pour les bénéficiaires de conserver les actions attribuées ne pourra avoir une durée inférieure à deux ans à compter de l'attribution définitive desdites actions.

A l'issue de la période de conservation, ces actions ne pourront être cédées :

- dans le délai de dix jours de Bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés et/ou les comptes annuels sont rendus publics,
- dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société et la date postérieure de dix séances de Bourse à celle où cette information est rendue publique.

Le conseil d'administration aura tous pouvoirs, conformément aux dispositions légales et dans les limites définies ci-dessus, pour déterminer l'identité des bénéficiaires, définir les conditions d'attribution des actions, les conditions dans lesquelles ces dernières pourront être cédées.

Neuvième Résolution (Mise en harmonie des statuts avec les dispositions du décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006) – L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide :

- de mettre en conformité les statuts de la société avec les dispositions du décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006,
- de modifier en conséquence les articles 32 et 34 des statuts.

ARTICLE 32 – FORME ET DELAIS DE CONVOCATION

Le premier alinéa de cet article est remplacé par les dispositions suivantes :

Trente cinq jours avant toute Assemblée Générale, il est publié au BALO un avis de réunion. Les Assemblées sont convoquées par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social. Cette insertion est répétée dans le BALO.

ARTICLE 34 – FORME ET DELAIS DE CONVOCATION

Le premier alinéa de cet article est remplacé par les dispositions suivantes :

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées, sur justification de son identité et à condition que ses titres soient libérés des versements exigibles et inscrits à son nom depuis trois (3) jours ouvrés au moins avant la date de réunion, zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs détenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

RESOLUTION DU RESSORT DES DEUX ASSEMBLEES

Dixième Résolution (Formalités) - L'assemblée générale, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de ses présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité.

Informations juridiques et financières de caractère général

Historique

metrologic group® est positionné sur le marché du contrôle qualité tridimensionnel en développant une offre de logiciels, de systèmes de comptage manuel ou numérique, et de services associés afin d'améliorer les performances des machines à mesurer tridimensionnelles.

1980 Création de metrologic group®, société spécialisée dans le contrôle qualité, par Messieurs Philippe CIMADOMO et Gilles BARTOLI alors âgés de 19 ans et tous deux de formation électronique.

1982 Installation de l'entreprise dans la ZIRST de Meylan (Isère) réputée pour son potentiel technologique et universitaire.

Développement des premiers produits électroniques destinés à l'équipement des moyens de mesure. Depuis, l'entreprise investit de manière importante en Recherche et Développement.

1985 Conscient de l'importance du marché, metrologic group® prend un tournant technique important en orientant sa recherche vers le développement de logiciel.

1986 metrologic group® commercialise sa première commande numérique pour des Machines à Mesure tridimensionnelle (MMT) mais également toute une gamme de compteur d'axes et d'interfaces pour machines manuelles.

1996 Ouverture d'une filiale en Allemagne afin de permettre aux produits metrologic® d'être présents sur l'un des marchés les plus importants en Europe.

Signature avec Volvo d'un contrat d'équipement pour l'ensemble du groupe.

Signature d'accords de distribution en Angleterre, aux Etats Unis et en Suède permettant ainsi la diffusion, en grand nombre, des licences logiciels et la pénétration du marché des sous-traitants.

1997 Accélération de la croissance de metrologic group® grâce à la maturité des produits composant l'offre du groupe mais également par une demande mondiale tirée par les groupes industriels de l'automobile et de l'aéronautique.

1998 Peugeot, Renault et Aérospatiale décident d'équiper leurs machines avec les produits de metrologic group®.

1999 Acquisition de la SARL PIXIS en Avril 1999, société concurrente fortement implantée auprès de BMW et Volkswagen.

Création de la filiale Américaine : metrologic group® Inc. USA

2000 Restructuration juridique aux USA en septembre 2000. metrologic group® a constitué une société holding nommée MGNA HOLDING Inc. 49% des titres de metrologic group® Services Inc. ont été apportés à MGNA HOLDING Inc. 25% des titres de MGNA HOLDING Inc. ont été cédés à CARL ZEISS INT CORP. pour \$500 000 USD.

2001 Acquisition le 12 avril 2001 de 75% des parts de la société Inter-Prog, en Italie, pour un montant de 1 200 000 €. metrologic group® GmbH a créé, en avril 2001, une filiale nommée metrologic Services® GmbH dont elle possède 60% des titres.

2002 Recapitalisation de la filiale italienne INTER-PROG en janvier 2002 et reprise de 5% de parts supplémentaires portant sur la participation de METROLOGIC GROUP S.A. à 80% du capital de cette filiale ; cette opération a été financée par compensation avec un compte courant d'associé à hauteur de 439 289.88€. Augmentation de capital de la filiale américaine METROLOGIC GROUP Inc le 30 septembre 2002 par souscription de 9800 actions nouvelles libérées par compensation avec un compte courant d'associé pour un montant de \$1 000 000 USD portant ainsi la participation de METROLOGIC GROUP S.A. à 67.11% du capital de cette filiale. Création d'une filiale de droit américain : SILMA Inc laquelle a, le 3 mai 2002, acquis de la société américaine ADEPT sa branche d'activité SILMA. Création en mai 2002 d'une filiale en Allemagne : SILMA GmbH.

2003 Recapitalisation de la filiale italienne INTER-PROG en mars 2003 par incorporation de compte courant d'associé à concurrence de 235 959.20€. Augmentation à 97.36% de la participation dans le capital de la filiale METROLOGIC SERVICES S.A.S. (anciennement dénommée PIXIS) par voie d'échange d'actions (700 actions METROLOGIC GROUP S.A. contre 90 actions METROLOGIC SERVICES S.A.S.) .

2004 Décision de fermer la société SILMA GmbH, filiale allemande en sommeil et sans activité. Les démarches légales de clôture ont été mises en œuvre le 30/09/04.

2005 Mise en œuvre , le 16 septembre 2005, d'un nouveau contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'AFEI approuvée par l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers du 22 mars 2005. Ce contrat de liquidité a été confié à Portzamparc SA. Pour sa mise en œuvre, il a été affecté au compte de liquidité 2225 titres Metrologic Group et 100 000€ en espèces. Fusion, le 1^{er} avril 2005 de la société Metrologic Services GmbH avec la société Metrologic Group GmbH, sa mère, qui détenait 100% des titres. Cette fusion s'est accompagnée d'une augmentation de capital de 150 870,81 €, financée par compensation avec un compte courant d'associé qui porte le nouveau capital de Metrologic Group GmbH à 202 000€.

2006 Création, en juin 2006, d'une filiale commerciale de droit espagnol : Metrologic Group Spain S.L. . La société mère détient 90% du capital (200K€) de sa filiale. Dissolution juridique, le 30 septembre 2006, de la Société SILMA Inc . Les actifs et les passifs de la filiale ont été transférés dans la société mère. Acquisition, le 30 septembre 2006, de 25% des titres de MGNA HOLDING Inc à CARL ZEISS INT CORP. pour 50KUSD portant ainsi la participation de Metrologic Group S.A. à 100% . Cette opération a ainsi permis à la société mère d'acquérir la part des minoritaires de sa filiale commerciale Metrologic Group Inc.

2007 Rachat en mai 2007 de 10% des titres de la filiale de droit espagnol Merologic Group Spain S.L. , à l'actionnaire minoritaire, pour un montant de 20K€. Cette opération porte à 100% la participation de la société mère dans sa fille. Dissolution, le 30 septembre 2007, de la filiale MGNA Holding Inc. Cette filiale appartenait à 100% à Metrologic Group S.A. et détenait elle-même 32,89% de la filiale de droit américain Metrologic Group Inc. Elle n'avait plus de raison d'être. Cette opération a permis à la société Metrologic Group de détenir, en direct, 100% de sa filiale commerciale aux USA. Création , en septembre 2007, de la société MG USA Properties Inc, détenue à 100% par la société Metrologic Group S.A. La société Metrologic Group S.A a accordé une avance de trésorerie de 1 200 000 USD à sa filiale afin de lui permettre d'acquérir un bâtiment à usage commercial. Ce bâtiment doit être loué à la société Metrologic Group Inc, il n'est pas considéré comme un bâtiment de placement.

Informations Juridiques et financières de caractère général

- **Dénomination sociale** : metrologic group®
- **Date de création** : 21 septembre 1981 sous forme d'une Société à Responsabilité Limitée.
- **Transformation en S.A.** : le 22 avril 1988
- **Siège social** :
6 Chemin du Vieux Chêne – 38240 MEYLAN
- **Durée de vie** : La durée de la société est fixée à 50 années à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. La société expirera donc le 20 septembre 2031.
- **Forme juridique** : Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration au capital de 1 000 000 euros régie par les dispositions du Code de Commerce et du décret du 23 mars 1967
- **Exercice social** : Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er octobre et clôture le 30 septembre.

- Objet social : (article 3 des statuts)

La société a pour objet principal, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger :

- L'étude, la fabrication, l'achat, la vente de tous appareillages électroniques ;
- La distribution de tous produits et articles de toutes natures et toutes prestations de services s'y rattachant
- La création et l'acquisition de toutes branches d'activités, de tous fonds de commerce ou établissements de même nature ou de nature similaire, leur exploitation et leur vente, la prise en location-gérance de tous établissements de même nature et de nature similaire, la mise en location-gérance du ou des fonds appartenant à la société ;
- La prise et l'exploitation de brevets, ainsi que tous autres éléments constitutifs de la propriété industrielle
- Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe.

En outre, la société pourra agir pour son compte et pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation ou société, avec toutes autres personnes et réaliser ainsi, sous quelque forme que ce soit, les opérations rentrant dans son objet.

- **Registre du commerce et des sociétés** : Grenoble 322 882 705

- **Code APE** : 518 M

- Affectation et répartition des bénéfices (article 48 des statuts)

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale qui, sur proposition du conseil d'administration, peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

L'assemblée, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution une option entre le paiement, en numéraire ou en actions, des dividendes ou des acomptes sur dividende.

- Formes et délais de convocation aux assemblées (articles 31 et 32 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le Président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation. Trente jours avant toute Assemblée Générale, il est publié au BALO un avis de réunion. Les Assemblées sont convoquées par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social. Cette insertion est répétée dans le BALO.

- Admission aux Assemblées (article 34 des statuts) – dans la rédaction actuelle -

Tout actionnaire peut participer aux assemblées, sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit du dépôt de ses titres au porteur aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation : le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire cinq jours avant la date de réunion de l'Assemblée.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, le nu-propriétaire participe à l'assemblée. L'usufruitier peut également participer ou se faire représenter à l'assemblée s'il est titulaire du droit de vote.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par moyens de télécommunications permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

- Franchissements de seuils (article 15 des statuts)

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, qui viendra à posséder plus de 5 %, de 10%, de 15 %, de 20 %, de 25 %, du tiers, de la moitié, des deux-tiers, de 90 % ou de 95 % du capital ou des droits de vote devra informer la société du nombre total d'actions et de droits de vote détenus, par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de chacun de ces seuils de participation. Il en sera de même chaque fois que sa participation deviendra inférieure à chacun desdits seuils.

Cette information sera également faite auprès de l'Autorité des marchés financiers dans un délai de cinq (5) jours de bourse à compter du franchissement du seuil de participation.

A défaut d'avoir été déclarées régulièrement, les actions dépassant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

- Droits attachés aux actions (article 15 des statuts)

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les assemblées générales. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports ; aucune majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements. Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social. En cas, soit d'échanges de titres consécutifs à une opération de fusion ou de scission, de réduction de capital, de regroupement ou de division, soit de distributions de titres imputées sur les réserves ou liées à une réduction de capital, soit de distributions ou attributions d'actions gratuites, le conseil d'administration pourra vendre les titres dont les ayants droit n'ont pas demandé la délivrance selon les modalités fixées par la réglementation en vigueur. Le cas échéant et sous réserve de prescriptions légales impératives, il sera fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la société ou à sa liquidation, de telle sorte que toutes les actions de même catégorie alors existantes reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

- Négociabilité des actions (article 13 des statuts)

Les actions sont librement négociables.

Elles sont inscrites en compte et se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.

- Mode d'inscription en compte (article 12 des statuts)

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix du titulaire.

Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

La société est autorisée à demander à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières, les renseignements prévus par la Loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme un droit de vote aux assemblées d'actionnaires.

INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL

Montant du capital social

Le capital social est à ce jour de 1 000 000 euros divisé en 4 000 000 actions au nominal de 0,25 euro chacune entièrement libérées.

Programme de rachat par la Société de ses titres :

La société a actuellement un programme de rachat de ses propres titres en cours de validité. Ses modalités sont décrites au paragraphe « Programme de rachat d'actions »

Il n'existe aucune clause statutaire restreignant la libre négociabilité des actions.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2007 :

Actionnariat	Situation au 31/12/2005				Situation au 31/12/2006				Situation au 31/12/2007			
	Nombre d'actions	%capital	Nombre de droits de vote	%droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote
Philippe Cimadomo	562 523	14.06	1125046	16.97	564.160	14.10	1.128.320	17.04	571 860	14.30	1 136 020	17.19
Gilles Bartoli	764 153	19.10	1526905	23.03	764.153	19.10	1.526.905	23.05	764 153	19.10	1 526 905	23.11
Ph Cimadomo Holding	1 284 628	32.12	2563592	38.66	1 284 628	32.12	2.563.592	38.70	1 284 628	32.12	2 563 592	38.80
Bertrand Eisele	34 520	0.86	69040	1.04	34 520	0.89	69.040	1.04	26 820	0.67	53.640	0.81
Florence Cimadomo	4	0.00	8	0.00	4	0.00	8	0.00	4	0.00	8	0.00
Anne Bartoli	4	0.00	8	0.00	4	0.00	8	0.00	4	0.00	8	0.00
Metrologic Group (act° propres)	7 263	0.18	0	0.00	17.032	0.43	0	0.00	26 215	0.65	0	0.00
Sylvie Feyel	0	0.00	0	0.00	1	0.00	1	0.00	1	0.00	1	0.00
Didier Serciati	4	0.00	8	0.00	4	0.00	8	0.00	4	0.00	8	0.00
Public nominative	362	0.01	372	0.01	351	0.01	460	0.01	351	0.00	681	0.01
Public au porteur	1 346 543	33.66	1346 535	20.31	1.335.143	33.15	1 335 143	20.16	1.325.960	33.15	1.325.960	20.07
Total	4 000 000	100.00	6631506	100.00	4 000 000	100.00	6.623.485	100.00	4.000.000	100.00	6.606.823	100.00

Actionnaires dirigeants et agissant de concert détiennent ensemble 2.647.474 actions (soit 66,18 % du capital) et 5.280.182 droits de vote (soit 79,92 %). Ces derniers n'ont réalisé aucune opération sur leurs titres au cours de l'exercice écoulé, à l'exception de Monsieur Bertrand EISELE qui a cédé, dans les conditions ci-dessus relatées, à Monsieur Philippe CIMADOMO 7.700 actions.

La structure du capital et les engagements de conservation de titres et le pacte d'actionnaires, tels que mentionnés par ailleurs dans le présent rapport, sont les seuls éléments susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique d'achat, tels que ces éléments sont visés à l'article L. 225-103-3 du Code de commerce.

Il est précisé que la société Philippe Cimadomo Holding est détenue à 98,96 % par Monsieur Philippe Cimadomo et à 1,04 % par les membres de son foyer fiscal.

Total public : 1.325.960 actions (soit 33,15 % du capital) et 1.325.960 droits de vote (soit 20,07 % des droits de vote).

La feuille de présence à la dernière assemblée du 27 mars 2007 faisait apparaître 52 actionnaires.

Le nombre d'actions présentes ou représentées ou ayant voté par correspondance était 3.338.401 actions (soit 83,46% du capital) représentant 5.962.399 voix (soit 90,01 % des droits de vote).

Aucun mouvement significatif des pourcentages de détention du capital ou des droits de vote n'est intervenu au cours des trois dernières années.

L'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 1999 modifiée par l'assemblée générale extraordinaire du 16 Septembre 1999 a octroyé un droit de vote double au bénéfice des actions inscrites au nominatif depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire. Les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes assorties d'un droit de vote double bénéficient également d'un droit de vote double.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi (succession, liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent de degré successible).

Conformément à la loi, l'assemblée générale extraordinaire ne peut supprimer le droit de vote double qu'avec l'autorisation d'une assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

Aux termes de l'article 37 des statuts sociaux, la société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment : les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteur éventuels dans les assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription et les actions de l'intéressé dans la procédure prévue à l'article 27 (conventions réglementées), et les actions dépassant la fraction qui aurait dû être déclarée, tel que prévue à l'article 15 (franchissements de seuils).

À la connaissance de la société, ODYSSEE Venture détient dans le public, directement ou indirectement, plus de 5 % du capital.

Convention passée au titre de l'article L 225-38 du Code de Commerce entre metrologic group® et la Holding CIMADOMO pour les services administratifs, comptables, juridiques et gestion de trésorerie (cf. rapport spécial des commissaires aux comptes).

Evolution du capital de metrologic group® depuis sa création							
DATES	Nature de l'opération	Augmentation de capital En FF	Prime d'émission ou d'apport	Valeur Nominal En FF	Nombre d'actions créées	Nombre total d'actions	Capital après opération
21/09/1981	Création SARL	100 000	-	100	1 000	1 000	100 000 F
05/12/1983	Incorporation de réserves	180 000	-	280	0	1 000	280 000 F
22/04/1987	Division du nominal par 2	-	-	140	1 000	2 000	280 000 F
27/06/1997	Incorporation de réserves	720 000	-	100 *	8 000	10 000	1 000 000 F
26/06/1999	Incorporation de réserves	5 559 570	-	-	-	10 000	6 559 570 F
26/06/1999	Conversion en euros	-	-	-	-	-	- 1 000 000 €
26/06/99*	Division du nominal par 100	-	-	1 euro	-	1 000 000	1 000 000 €
03/04/2000	Division du nominal par 4	-	-	0,25 euro	-	4.000.000	1.000.000 €

** (AGM 28/02/00)

*échange : 5 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 F contre une action ancienne de 140 F

**échange : 4 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,25 € contre une action ancienne de 1 €

Capital potentiel

Autres titres donnant accès au capital : néant

Titres non représentatifs du capital : néant

Capital autorisé non émis : L'assemblée générale mixte du 26 Mars 2007 a délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder dans un délai de 26 mois à compter de ladite assemblée, en une ou plusieurs fois, à des augmentations de capital à réaliser au moyen de l'émission de tous types de valeurs mobilières.

Les augmentations de capital en résultant ne pourront avoir pour effet de porter le capital social, fixé à cette date à 1.000.000 euros à un montant supérieur à 6.130.000 euros.

Le montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société qui pourront être émises dans le cadre de ces délégations de pouvoirs est fixé à 50.000.000 euros.

Nantissements, garanties, sûretés : Néant

Pacte d'actionnaires & Engagement de conservation

Un pacte de préemption mutuelle, en date du 3 septembre 1999, a été signé entre les actionnaires dirigeants qui agissent de concert à savoir :

- Monsieur Philippe CIMADOMO,
- Monsieur Gilles BARTOLI,
- Monsieur Bertrand EISELE,
- La société Philippe CIMADOMO Holding.

Aucun de ces membres n'appartient à un groupe industriel, financier ou familial quelconque.

Conformément à l'article 356-I-4 de la loi de 1966, le pacte d'actionnaires a été transmis au Conseil des Marchés Financiers qui en a assuré la publicité.

Ce pacte a été publié par le CMF suivant décision n° 200c0203 en date du 7 février 2000. Dans l'exposé préalable du pacte signé le 3 septembre 1999, les actionnaires ont complété leurs explications de la manière suivante : « La constitution d'un tel noyau est apparue souhaitable, non seulement dans l'intérêt commun des associés, mais aussi dans celui de l'entreprise, pour assurer sa pérennité dans un marché concurrentiel. Pour ce

faire, les soussignés entendent renoncer à leur intérêt spéculatif immédiat qui pourrait contrarier les perspectives sociales à long terme ». Dans cet objectif, les quatre principaux associés ont décidé de mettre en place une convention comportant des obligations d'information et de droits de préemption mutuels.

Par ailleurs, il a été conclu le 26 décembre 2005, entre Monsieur Philippe Cimadomo et Monsieur Gilles Bartoli, actionnaires de la société et respectivement président directeur général et directeur général délégué, un engagement de conservation des titres de la société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la loi dite « Dutreil » portant sur 802.752 actions représentant 20,07 % des droits financiers et 24,10 % des droits de vote à la date de conclusion dudit engagement de conservation

Clauses préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions :

Hormis les droits de préemption mutuelle prévus au pacte sus-énoncé, il n'existe, à la connaissance de la société, aucune clause préférentielle de cession ou d'acquisition des titres ou des droits de vote de la société et/ou des titres ou des droits de vote des ses filiales hormis les droits de préemption mutuelle prévus au pacte sus-énoncé, il n'existe, à la connaissance de la société, aucune clause préférentielle de cession ou d'acquisition des titres ou des droits de vote de la société et/ou des titres ou des droits de vote des ses filiales.

Capital faisant l'objet d'une option :

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'option ou d'accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de placer sous option une fraction du capital, à l'exception du plan d'achat d'actions des salariés exposé au paragraphe « actionnariat des salariés ».

Marché des titres de la société

Les titres de la société ont été cotés sur le compartiment B de l'Eurolist d'Euronext Paris (code ISIN FR00000073975) jusqu'au 21 janvier 2008 ou la société est passée sur le compartiment C. Les titres sont d'une seule et même catégorie.

Société de bourse spécialiste et Teneur de Marché

Une convention de tenue de marché a été signée en date du 14 septembre 1999, entre la société PORTZAMPARC et les actionnaires de **metrologic group**[®].
PORTZAMPARC, 13 rue de la Brasserie, F- 44186 Nantes

Contrat de liquidité et d'animation

Un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI de l'action "metrologic group[®]" a été mis en oeuvre entre la société metrologic group[®], et, PORTZAMPARC SA le 16 septembre 2005.

Information

Les statuts, procès-verbaux et autres documents sociaux, comptables ou juridiques peuvent être consultés au siège social :

metrologic group[®]

6 Chemin du Vieux Chêne 38 240 MEYLAN

RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES

Responsable du document de référence

Monsieur Philippe CIMADOMO, Président Directeur Général

Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

« J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. »

« Les informations financières historiques portant sur les comptes sociaux clos le 30 septembre 2006 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 67 du document de référence déposé le 12 février 2007 sous le numéro D07-089. Ce rapport contient une observation. »

Meylan, le 11 mars 2008

Philippe CIMADOMO
Président directeur Général

Conformément à l'article 28 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents documents de référence concernant certaines informations :

1. Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2005 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent, figurant en pages 33 à 46 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 18/04/2006 sous le numéro D. 06-277.
2. Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2006 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent, figurant en pages 34 à 54 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 12/02/2007 sous le numéro D. 07 -089

TABLE DE CONCORDANCE

<i>Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004</i>	<i>Pages</i>
<i>1. Personnes responsables</i>	<i>84</i>
<i>2. Contrôleurs légaux des comptes</i>	<i>28,29,35 à37,54,67à71</i>
<i>3. Informations financières sélectionnées.....</i>	<i>4 et 5,16</i>
<i>4. Facteurs de risques</i>	<i>18 et 19</i>
<i>5. Informations concernant l'émetteur.....</i>	
<i>5.1. Histoire et évolution de la société</i>	<i>2, 72 à 83</i>
<i>5.1.1 Dénomination sociale et nom commercial.....</i>	<i>2</i>
<i>5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement.....</i>	<i>78</i>
<i>5.1.3 Date de constitution et durée de vie.....</i>	<i>78</i>
<i>5.1.4 Siège social, forme juridique, législation, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone.....</i>	<i>2 et 78</i>
<i>5.1.5 Evénements importants dans le développement des activités.....</i>	<i>6,7 et 9</i>
<i>5.2. Investissements.....</i>	<i>16 et 20</i>
<i>6. Aperçu des activités.....</i>	
<i>6.1.Principales activités.....</i>	<i>6 et 7</i>
<i>6.2. Principaux marchés.....</i>	<i>9 à11</i>
<i>6.3.Evenements exceptionnels.....</i>	<i>néant</i>
<i>6.4. Dépendance éventuelle.....</i>	<i>19</i>
<i>6.5. Position concurrentielle.....</i>	<i>13 et 14</i>
<i>7. Organigramme.....</i>	
<i>7.1. Description sommaire.....</i>	<i>2 et 6</i>
<i>7.2. Liste des filiales importantes.....</i>	<i>6,17 et 18</i>
<i>8. Propriétés immobilières, usines et équipements.....</i>	<i>14, 29</i>

8.1. Immobilisations corporelles importantes.....	14, 16, 49 et 50
8.2. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles.....	néant
9. Examen de la situation financière et du résultat.....	
9.1. Situation financière.....	3, 4, 16 et 17, et 20
9.2. Résultat d'exploitation.....	4 et 16
9.2.1 Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation.....	17, 18 et 20
9.2.2 Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets.....	néant
9.3. Stratégies ou facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations.....	néant
10. Trésorerie et capitaux.....	
10.1. Capitaux à court terme et à long terme.....	5
10.2. Source et montant des flux de trésorerie.....	5, 40 et 41
10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur.....	5
10.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations.....	néant
10.5. Sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus.....	41
11. Recherche et développement, brevets et licences.....	15 et 18
12. Informations sur les tendances.....	
12.1. Principales tendances ayant affecté la production depuis la fin du dernier exercice.....	néant
12.2. Tendances susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives.....	20
13. Prévisions ou estimations du bénéfice.....	20
14. Organes d'administration et de direction générale.....	
14.1. Organes d'administration et de direction générale.....	2, 3, 20, 31 à 34

14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction générale.....	32
15. Rémunérations et avantages.....	
15.1. Montants des rémunérations et avantages en nature.....	32 et 33, 53 et 64
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions de retraites ou d'autres avantages.....	53, 59 et 64
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction.....	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels.....	31 à 33
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration.....	33, 53, 69 et 71
16.3. Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations.....	néant
16.4. Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur.....	35 à 37
17. Salariés.....	
17.1. Nombre de salariés.....	4, 8
17.2. Participations et stocks-options.....	26 et 27
17.3. Accords prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur....	26
18. Principaux actionnaires.....	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5% du capital social et des droits de vote.....	22
18.2. Existence de droits de vote différents.....	22
18.3. Détention ou contrôle de l'émetteur, direct ou indirect.....	22
18.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle.....	néant
19. Opérations avec les apparentés.....	14, 16, 17, 33, 53, 60, 63, 69 à 71
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur.....	
20.1. Informations financières historiques.....	76 à 80
20.2. Informations financières pro-forma.....	néant
20.3. Etats financiers.....	38 à 71

20.4. Vérification des informations historiques annuelles.....	76 à 80
20.5. Informations financières intermédiaires.....	néant
20.6. Politique de distribution des dividendes.....	21
20.7. Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	néant
20.8. Changement significatif de la situation financière ou commerciale.....	néant
21. Informations complémentaires.....	
21.1. Capital social.....	80 à 83
21.2. Acte constitutif et statuts.....	82 à 83
22. Contrats importants.....	néant
23. Informations provenant des tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	néant
24. Documents accessibles au public.....	83
25. Informations sur les participations.....	6,16,17, 48,66, 76 et 77